

Contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale

Période de contrat 2016-2019

Message

Demande à l'assemblée des délégués du syndicat Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois pour la promotion de la culture du 23 juin 2015

Changements par rapport à la version pour la consultation 9 Février 2015

- Corrections rédactionnelles sur la base des retours de la consultation
- Chap. 3 et annexe 4: Une erreur de calcul a été corrigée: La pondération de la commune de Safnern était fautive, 4.0 au lieu de 7.0. Avec cette correction, la contribution par habitant pour toutes les autres communes est légèrement réduite.
- Chap. 6: Nouveau chapitre sur les résultats de la consultation (NB: Le rapport complet sur la consultation est joint)
- Chap. 7: Nouveau chapitre avec des informations survenues après la consultation
- Chap. 8: Mise à jour des prochaines étapes
- Chap. 9: Nouveau chapitre sur les demandes à l'Assemblée des délégués

Contenu

1	Résumé	3
2	Contexte	4
2.1	Financement conjoint des institutions culturelles d'importance régionale	4
2.2	Liste des institutions culturelles d'importance régionale	6
2.3	Périmètres pour le financement	7
3	Contrats de prestations 2016-2019	9
3.1	Repères	9
3.2	Montants des subventions d'exploitation	10
3.3	Effets sur la péréquation financière et la compensation des charges LPFC	11
4	Clés de financement	12
4.1	Contexte et objectifs	12
4.2	Clé de financement pour les institutions culturelles du Seeland	12
4.3	Clé de financement pour les institutions culturelles du Jura bernois	13
4.4	Clé de financement pour les institutions culturelles de Bienne	13
4.5	Subventions d'exploitation annuelles des communes	16
5	Conclusions	16
6	Résultats de la consultation	17
7	Autres informations suite à la consultation	18
8	Prochaines étapes	19
9	Demande	20

Annexes

Annexe 1	Portraits des institutions culturelles
Annexe 2	Subventions d'exploitation pour les institutions culturelles du Seeland
Annexe 3	Subventions d'exploitation pour les institutions culturelles du Jura bernois
Annexe 4	Subventions d'exploitation pour les institutions culturelles de Bienne
Annexe 5	Subventions d'exploitation totales par commune

Abréviations

CMJB	Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne
LEAC	Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles
OEAC	Ordonnance cantonale sur l'encouragement des activités culturelles
CCR	Conférence culturelle régionale Bienne
s.b/b	Association seeland.biel/bienne

1 Résumé

Depuis 2000 les cinq principales institutions culturelles biennoises sont co-financées par la ville de Bienne, le canton de Berne et les communes environnantes, membres de la Conférence culturelle régionale de Bienne (CCR Bienne). Durant l'actuelle période contractuelle 2012-2015 les 43 communes de la CCR Bienne ont financé le Théâtre et Orchestre Bienne Soleure, les Spectacles français, la bibliothèque de la ville de Bienne, le Nouveau Musée de Bienne et le CentrePasquaArt, à hauteur de 1.41 millions de francs par an. La ville de Soleure a également participé de manière importante au financement du Théâtre Orchestre Bienne Soleure.

Avec la nouvelle Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelle (LEAC) le financement conjoint est étendu à toutes les communes. En outre, de nouvelles institutions culturelles, en dehors du centre de Bienne sont co-financées par les communes-siège, le Canton et les autres communes. Le Conseil-exécutif a arrêté la liste des „institutions culturelles d'importance régionale“ qui comprend neuf institutions à Bienne, deux institutions dans le Seeland et 12 institutions dans le Jura bernois.

A partir de la période contractuelle 2016-2019 toutes les communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB) participeront au financement des 23 institutions culturelles d'importance régionale selon trois périmètres différents. Les institutions culturelles de Bienne seront financées par toutes les 101 communes de la région administrative BBSJB. Les institutions culturelles du Seeland et du Jura bernois seront financées par les communes de leur sous-région respective. La ville de Bienne et la commune d'Évilard, qui sont bilingues, participent au financement des institutions culturelles des deux sous-régions du Seeland et du Jura bernois.

Pour la période 2016-2019, les comités de l'association seeland.biel/bienne (s.b/b) et de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB) sollicitent les communes pour financer, avec les autres partenaires de financement, les 23 institutions culturelles d'importance régionale pour un montant de 18,57 millions de francs par an (sans la subvention de la Ville de Soleure de 3,11 millions de francs). Ce montant comprend une hausse de subvention de 530'000 francs pour deux institutions culturelles ainsi que l'intégration du montant lié au soutien à la médiation dans les écoles (ce dernier était jusqu'ici uniquement financé par le canton). La part des communes aux subventions d'exploitation représente 10% (à part pour deux institutions auxquelles s'appliquent une autre clé de répartition). Au total, les communes participent pour 1.77 millions de francs par an.

Les comités s.b/b et CMJB valident une nouvelle clé de financement pour la répartition des contributions entre chacune des communes. Pour les institutions culturelles du Seeland et du Jura bernois une contribution uniforme par habitant est requise. Pour les institutions culturelles de Bienne quatre zones tarifaires sont prévues pour le calcul de la contribution par habitant. La gradation prend en compte le fait que les communes du Jura bernois contribuent sensiblement plus aux institutions culturelles dans leur sous-région que ne le font les communes du Seeland. Selon l'esprit de la LEAC les communes de l'actuelle CCR Bienne sont soulagées avec la nouvelle clé de répartition financière.

Il appartiendra à l'assemblée des délégués du syndicat Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois pour la promotion de la culture de décider la part des coûts des communes aux subventions d'exploitation et les clés de financement. Les comités s.b/b et CMJB recommandent à l'assemblée des délégués d'approuver les 23 contrats de prestations ainsi que les contributions des communes et les clés de financement.

Enfin, en raison des transferts de charge entre les communes et le canton résultant de la mise en œuvre de la LEAC dans tout le canton, les communes seront imputées de 3.10 francs par habitant au titre de la péréquation financière .

2 Contexte

2.1 Financement conjoint des institutions culturelles d'importance régionale

Conférence culturelle biennoise

Depuis l'an 2000 la ville de Bienne, le canton de Berne et les 43 communes de la conférence culturelle régionale de Bienne (CCR Bienne) financent ensemble les cinq grandes institutions culturelles biennoises : Théâtre Orchestre Bienne Soleure, Spectacles français, Bibliothèque de la ville de Bienne, Nouveau Musée Bienne, CentrePasquArt. La ville de Soleure contribue de manière importante au financement du Théâtre Orchestre Bienne Soleure. Les communes de la CCR assurent 10% des subventions d'exploitation (7.2% pour le Théâtre Orchestre Bienne Soleure). Le montant des subventions d'exploitation et les prestations des institutions font l'objet de contrats d'une durée de quatre ans. L'actuelle période de contrat court jusqu'à fin 2015.

Institution	Contribution d'exploitation annuelle 2012-2015	Participation des communes de la CCR
Théâtre Orchestre Bienne Soleure	11'094'452	798'512
Spectacles français	646'493	64'651
Bibliothèque de la ville de Bienne	2'852'967	285'292
Nouveau Musée Bienne	1'882'467	188'247
CentrePasquArt	794'722	79'601
Total	17'271'100	1'416'303

Nouvelles bases juridiques

La loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) totalement révisée est entrée en vigueur le 1 janvier 2013¹. La LEAC vise, entre autres, à soulager les communes-sièges dans le soutien des institutions culturelles d'importance régionale et de proposer un financement de ces institutions sur une base plus large. La nouvelle loi étend le principe éprouvé d'un financement conjoint pour les institutions reconnues d'importance régionale à toutes les communes. Les plus importantes modifications sont :

- Aux cinq institutions mentionnées ci-dessus s'ajoutent 18 autres institutions culturelles : quatre dans la ville de Bienne, deux dans le Seeland et 12 dans le Jura bernois. Ainsi, 23 institutions culturelles de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois seront à l'avenir financées conjointement par la commune-siège, le canton et les autres communes.
- Toutes les communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois participent au financement. Les institutions culturelles de la ville-centre de Bienne seront soutenues par toutes les communes, alors que les institutions du Seeland et du Jura bernois ne seront financées que par les communes de leur région respective.

¹ https://www.sta.be.ch/belex/f/4/423_11.html

- Le canton prend en charge 40% de la subvention d'exploitation et la commune-siège 50% au maximum. Les autres communes couvrent ensemble au moins 10%. Pour les bibliothèques régionales, la part cantonale est de 20% et celle de la commune-siège de 70% au maximum.
- Les subventions d'exploitation des autres communes et la clé de financement entre elles sont décidées par l'assemblée des délégués des communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois qui devra être créée prochainement. La LEAC postule la constitution d'un syndicat de communes parce que la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois n'est pas organisée en conférence régionale. Si une conférence régionale devait être créée, le syndicat de communes pourra alors être dissout.

Mise en œuvre à partir de 2016

Les exigences de la LEAC doivent être mises en œuvre dès 2016 dans la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. Cela permettra aux cinq institutions culturelles biennoises, actuellement cofinancées par la CCR Bienne et dont les contrats arrivent à échéance en 2015, une transition en douceur pour une nouvelle période de contrat de quatre ans. En cas d'une mise en œuvre ultérieure, des décisions de crédit séparées pour chacun des partenaires financiers devraient être obtenues.

Dissolution de la CCR par l'association de communes

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LEAC les tâches de la CCR Bienne seront reprises, dès mi-2015, par le nouveau syndicat de communes pour l'encouragement des activités culturelles. La CCR Bienne sera dissoute. Ce qui entraînera la suppression de la contribution annuelle des communes, du Canton et des institutions culturelles à la gestion de la CCR (incluse pour les communes-membres de s.b/b dans la contribution annuelle globale). Par contre, les communes devront contribuer aux frais administratifs du syndicat de communes dès 2016.

2.2 Liste des institutions culturelles d'importance régionale

Le Conseil-exécutif a fixé la liste des „institutions culturelles d'importance régionale“ dans la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois le 17 septembre 2014². Cette décision avait auparavant fait l'objet de nombreuses négociations avec les communes-sièges, l'Office de la culture, le Conseil du Jura bernois, la CCR Bienne, l'association seeland.biel/bienne et la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne. Lors de la consultation, la liste proposée a été largement approuvée par les communes et les organisations régionales.

Institutions culturelles d'importance régionale à Bienne (commune-siège Biel/Bienne) :

- Théâtre Orchestre Bienne Soleure
- Spectacles français
- Bibliothèque de la ville de Bienne
- Nouveau Musée Bienne
- CentrePasquArt
- PhotoforumPasquArt
- Théâtre de la Grenouille
- Journées photographiques de Bienne
- Festival du Film Français d'Helvétie

Institutions culturelles d'importance régionale dans le Seeland :

- Kulturfabrik KUFA (commune-siège Lyss)
- Kultur Kreuz Nidau (commune-siège Nidau)

Institutions culturelles d'importance régionale dans le Jura bernois

- Centre de culture et de loisirs (commune-siège Saint-Imier)
- Centre culturel de la Prévôté (commune-siège Moutier)
- Café Théâtre de la Tour de Rive (commune-siège La Neuveville)
- Centre culturel Le Royal (commune-siège Tavannes)
- Revue «Intervalles» (commune-siège Plateau de Diesse)
- Musée de St-Imier (commune-siège Saint-Imier)
- Musée d'Art et d'Histoire La Neuveville (commune-siège La Neuveville)
- Musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier (commune-siège Moutier)
- Bibliothèque régionale de St-Imier (commune-siège Saint-Imier)
- Bibliothèque régionale Moutier (commune-siège Moutier)
- Bibliothèque régionale Tavannes (commune-siège Tavannes)
- Bibliothèque régionale La Neuveville (commune-siège La Neuveville)

► **Le portrait des 23 institutions culturelles régionales se trouve en annexe 1.**

² Annexe 1 de l'ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles OEAC (www.sta.be.ch/belex/f/4/423_411_1.html)

2.3 Périmètres pour le financement

Une association de communes avec deux sous-régions

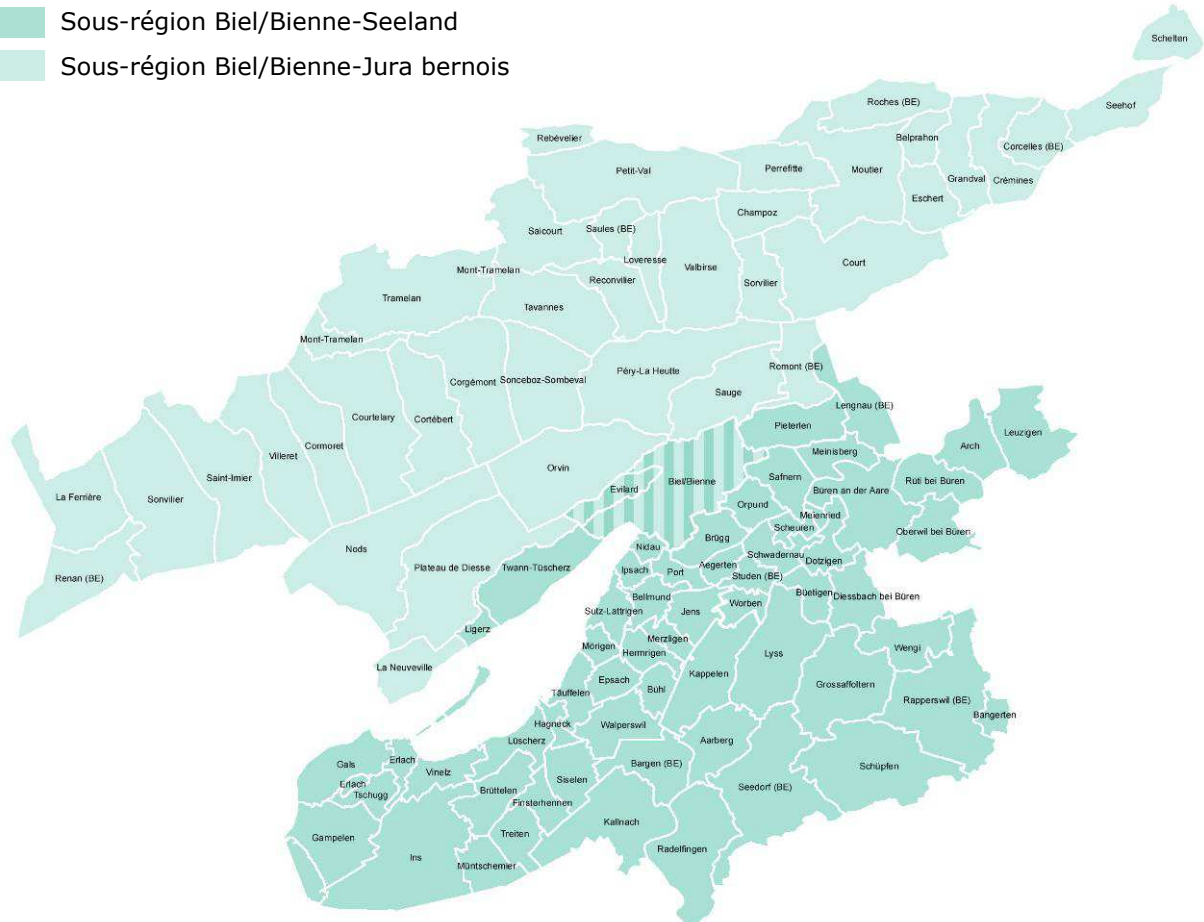
Dès 2016, toutes les communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois participeront au financement des institutions culturelles d'importance régionale :

- Les institutions culturelles du centre-ville de Bienne seront financées par toutes les communes;
- Les institutions culturelles du Seeland ne seront co-financées que par les communes de la sous-région Biel/Bienne-Seeland;
- Les institutions culturelles du Jura bernois ne seront co-financées que par les communes de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois.

Les sous-régions ont été décidées par le Conseil-exécutif³. La ville de Bienne et la commune d'Evilard qui sont bilingues participent aux deux sous-régions. Grâce à ces sous-régions, les caractéristiques culturelles et les différences des deux régions linguistiques sont prises en compte. Les institutions du Seeland et celles du Jura bernois seront uniquement co-financées par les communes de leur propre sous-région.

Périmètre de syndicat de communes pour la promotion de la culture dans la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

- Sous-région Biel/Bienne-Seeland
- Sous-région Biel/Bienne-Jura bernois

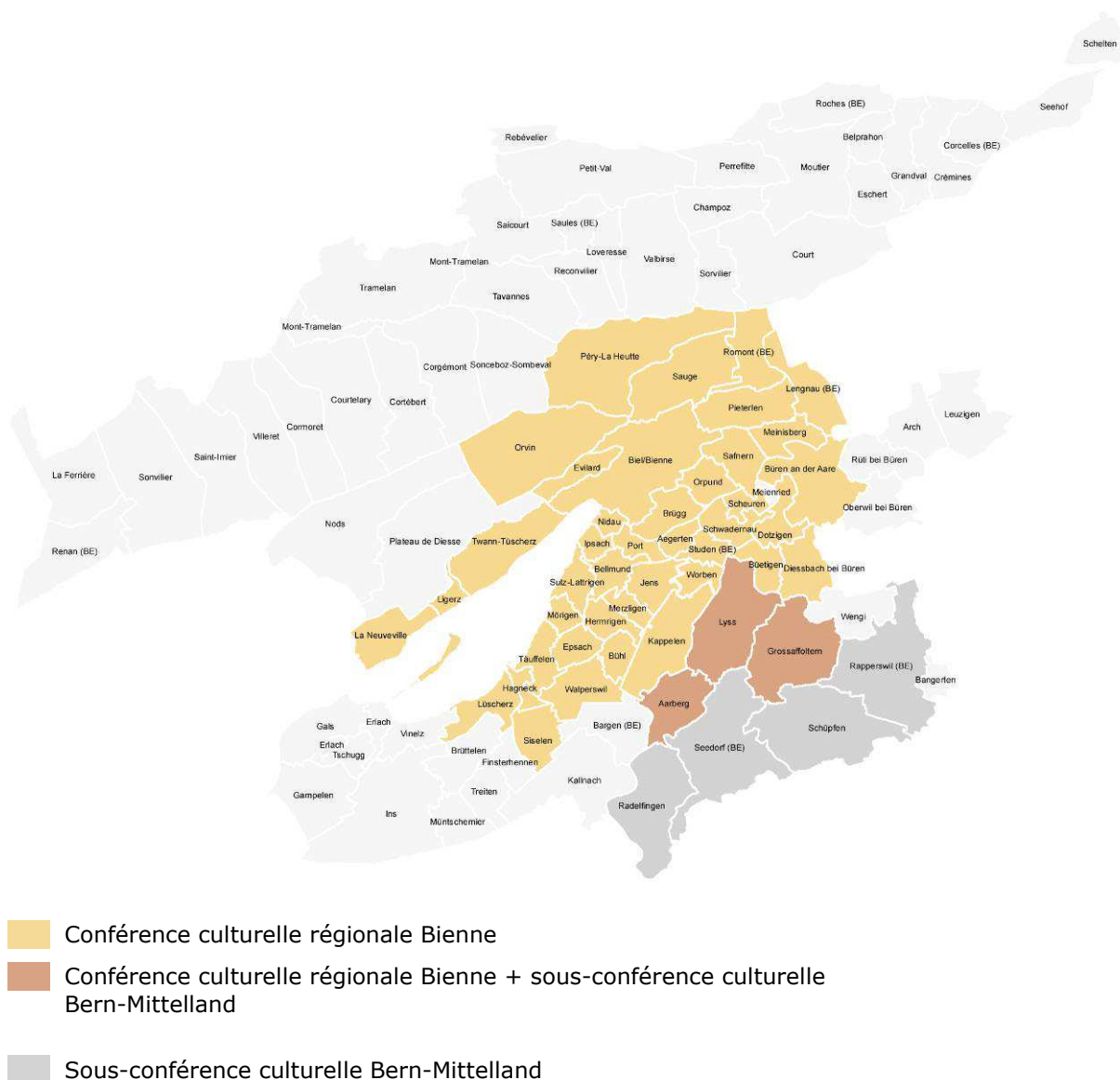


³ Annexe 1 de l'OEAC (www.sta.be.ch/belex/f/4/423_411_1.html)

Changements par rapport à l'actuelle CCR Bienne

La conférence culturelle régionale Bienne compte aujourd'hui 43 communes dans le Seeland et le Jura bernois. Le futur périmètre comprendra toutes les 101 communes des régions administratives du Seeland et du Jura bernois. Ainsi, le futur périmètre, par rapport à celui de la CCR Bienne, augmente de 58 communes. 19 communes du Seeland et 35 communes du Jura bernois deviendront de nouvelles contributrices. 38 communes dans le Seeland et 5 communes dans le Jura bernois participent déjà à la CCR Bienne. Trois communes (Aarberg, Grossaffoltern et Lyss) appartiendront jusqu'à fin 2015 en même temps à la CCR Bienne et à la sous-conférence culturelle de la conférence régionale Berne-Mittelland. Elles paieront à l'avenir uniquement pour la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. Quatre communes (Rapperswil, Radelfingen, Seedorf et Schüpfen), qui faisaient précédemment partie de la sous-conférence culturelle Bern-Mittelland, appartiendront à l'avenir à la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois.

Périmètre de la conférence culturelle régionale Bienne (valable jusqu'au 31.12.2015)



3 Contrats de prestations 2016-2019

3.1 Repères

Nouveaux contrats dès 2016

Les 23 institutions culturelles d'importance régionale doivent être financées conjointement depuis le début 2016 par la commune-siège, le canton et les autres communes. Les subventions d'exploitation et les prestations des institutions seront définies dans les contrats de prestations pour une durée de quatre ans⁴.

Pour les cinq institutions culturelles de Bienne, dont les contrats expirent en 2015, une transition sans heurt pour la nouvelle période de contrat 2016-2019 est ainsi garantie. Avec les 18 autres institutions culturelles d'importance régionale, un contrat de prestations conjoint entre la commune-siège, le canton et les autres communes sera établi pour la première fois.

Conditions-cadres financières

Dans le cadre des discussions sur la période contractuelle 2016-2019 les institutions culturelles ont parfois demandé des augmentations de subventions financières. Ces demandes ont dû être réduites au minimum nécessaire en raison de la situation financière difficile du canton et des communes. Des augmentations de subventions ne sont possibles que de manière sélective. En raison de la baisse de l'inflation durant la période en cours aucun ajustement de renchérissement ne sera accordé.

Part des coûts pour les communes

La LEAC fixe une participation financière du canton de 40% à la subvention d'exploitation (20% pour les bibliothèques régionales. Pour les participations de la commune-siège (maximum 50%) et des autres communes de la région (au moins 10%) la loi laisse une marge de manœuvre ouverte. Les partenaires de financement proposent de fixer la part des autres communes à 10%. Cela correspond à la part des coûts des communes dans la précédente CCR Bienne.

Contenu des contrats de prestations

L'Office de la culture a établi, en étroite collaboration avec la ville de Bienne, un modèle de contrat de prestations, qui sera utilisé par les 23 institutions culturelles. Le contrat de prestations règle :

- Les prestations et les projets stratégiques de l'institution ;
- Le montant de la subvention d'exploitation et son utilisation ;
- Les indicateurs pour l'atteinte des objectifs ;
- Le rapport et le reporting annuel des entretiens avec les partenaires financiers ;
- La résolution des conflits ;
- L'entrée en vigueur, la durée, la modification et la résiliation.

► **Les contrats de prestations sont disponibles sous www.seeland-biel-bienne.ch et www.cmjb.ch.**

Conduite des travaux durant la préparation

La responsabilité de l'élaboration des contrats revient aux communes-sièges, qui mènent également les négociations avec les institutions culturelles. Pour les institutions culturelles dans le Jura bernois, à la demande des communes-sièges, c'est le Conseil du Jura bernois (CJB), en étroite collaboration avec l'Office de la culture, qui a conduit les travaux.

L'association de communes comme organe de facturation

⁴ Pour le Théâtre Orchestre Bienne Soleure la durée du contrat comprend la saison écoulée, c'est pourquoi ce contrat entrera (rétroactivement) en vigueur à la mi-2015.

Pour simplifier les procédures administratives le syndicat de communes centralisera tous les paiements. Elle enverra aux communes une facture globale pour toutes les institutions et transmettra les sommes dues aux institutions. Ce procédé a déjà fait ses preuves avec la CCR Bienne. En cas de conflit, il faudra veiller à ce l'obligation de payer n'incombe pas à l'association mais aux communes.

3.2 Montants des subventions d'exploitation

Le tableau de la page suivante comprend les montants des subventions d'exploitation pour la période 2016-2019 que les comités de s.b/b et de la CMJB proposent en concertation avec les communes-sièges et le canton. La part des coûts des autres communes est indiquée dans la colonne de droite.

Subventions d'exploitation en faveur des institutions culturelles de Bienne

Les subventions d'exploitation pour le Théâtre Orchestre Bienne Soleure, la bibliothèque de la ville de Bienne et le Nouveau Musée de Bienne restent inchangées par rapport aux contrats de la période 2012-2015.

La subvention d'exploitation pour les Spectacles français sera augmentée de 330'000 francs. Cette augmentation est fondée sur des considérations politiques et sur des recherches d'économies selon le modèle d'affaires défini. L'augmentation n'est pas due à un accroissement des spectacles français durant la saison, mais au fonctionnement du théâtre dans deux bâtiments (Palace et Théâtre de Poche). Le succès des locations pourra être utilisé par les Spectacles français pour une extension de leur offre. Le projet «Réseau Arts de la scène » qui prévoit d'impliquer les Spectacles français dans un réseau de théâtre avec le Jura bernois et le Jura, pourrait être une opportunité d'extension de l'offre.

La subvention d'exploitation au CentrePasquArt sera augmentée de CHF 230 000. Comparé à d'autres institutions similaires selon la taille de leur surface d'exposition, le CentrePasquArt est insuffisamment financé et n'a pas assez de moyens pour remplir ses tâches essentielles. Il doit fournir de gros efforts dans la collecte de fonds, au détriment de la conception des contenus. Dans la médiation culturelle qu'il assure avec succès, il dépend à 80% d'un important soutien d'une fondation. L'augmentation comprend le montant de 30'000 francs payé jusqu'ici séparément par le canton de Berne pour la médiation culturelle dans les écoles.

La subvention d'exploitation opérationnelle au Nouveau Musée Bienne NMB est augmentée de 30 000 francs. Cela correspond au montant de 30'000 francs payé jusqu'ici séparément par le canton de Berne pour la médiation culturelle dans les écoles.

Les subventions d'exploitation au PhotoforumPasquArt, au Théâtre de la Grenouille, aux Journées photographiques de Bienne et au Festival Français d'Helvétie ont été fixées dans le cadre des négociations contractuelles. Ils permettent à ces institutions de fonctionner et de fournir les prestations définies dans les contrats de manière durable.

Subventions d'exploitation en faveur des institutions culturelles du Seeland et du Jura bernois

Les subventions d'exploitation aux 14 institutions culturelles d'importance régionale du Seeland et du Jura bernois ont été fixées dans le cadre des négociations contractuelles. Elles sont basées pour la plupart sur les budgets 2015 avec des contributions provenant des communes-sièges, du canton et parfois d'autres communes qui cofinancent. Dès 2016, ces coûts seront répartis entre les trois partenaires financiers (commune-siège, canton et autres communes). Les subventions d'exploitation prévues permettent un fonctionnement durable en fournissant les prestations prévues dans les contrats.

	Commune-siège, canton et autres communes ensemble			seulement les autres communes	
	Période de contrat 2012-2015	Augmentation des contributions proposées	Période de contrat 2016-2019	Part	Montant
Institutions culturelles de Bienne	17'271'101	590'000	18'569'219		1'545'984
Theater Orchester Biel Solothurn *	11'094'452	0	11'094'452	7.2%	798'512
Spectacles français	646'493	330'000	976'500	10%	97'650
Stadtbibliothek Biel	2'852'967	0	2'852'967	10%	285'292
Neues Museum Biel	1'882'467	30'000	1'912'500	10%	191'250
CentrePasquArt	794'722	230'000	1'024'700	10%	102'470
PhotoforumPasquArt			246'500	10%	24'650
Théâtre de la Grenouille			185'800	10%	18'580
Bieler Fototage			122'900	10%	12'290
Festival du Film Français d'Helvétie			152'900	10%	15'290
Institutions culturelles du Seeland			220'000		22'000
Kulturfabrik KUFA Lyss			160'000	10%	16'000
Kultur Kreuz Nidau			60'000	10%	6'000
Institutions culturelles du Jura bernois			1'724'706		200'578
Café Théâtre de la Tour de Rive (La Neuveville)			39'775	10%	3'978
Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville			42'000	10%	4'200
Bibliothèque régionale de La Neuveville			192'500	10%	19'250
Centre culturel de la Prévoté (Moutier)			180'000	10%	18'000
Musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier			124'416	10%	12'442
Bibliothèque régionale de Moutier			215'000	10%	21'500
Revue Intervalles (Plateau de Diesse)			72'000	49%	35'307
Centre de culture et de loisirs (Saint-Imier)			190'490	10%	19'049
Musée de Saint-Imier			172'400	10%	17'240
Bibliothèque régionale de Saint-Imier			180'000	10%	18'000
Centre culturel Le Royal (Tavannes)			123'625	10%	12'363
Bibliothèque régionale de Tavannes			192'500	10%	19'250
Total pour les institutions culturelles			20'513'925		1'768'562

* y c. la part de la ville de Soleure (28%, 3'110'017 Franken)

3.3 Effets sur la péréquation financière et la compensation des charges LPFC

La mise en oeuvre de la LEAC induit une nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes pour la plupart des institutions culturelles dans toutes les régions. Ces transferts de charge résultant de la nouvelle « répartition des tâches » feront l'objet de compensation, conformément à l'article 29b de la Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges LPFC. Le montant total de cette compensation sera réparti au prorata de la population résidente des communes de tout le Canton.

Dans le décompte ne figureront que les sommes modifiées en raison d'un changement de la répartition des coûts du canton vers les communes ou des communes vers le canton. Ne sont pas comprises les augmentations des subventions d'exploitation pour une institution. Avant la mise en oeuvre de la LEAC, le montant LPFC par habitant pour la part culturelle était de à 0.30 francs. Selon les calculs de l'Office de la culture, il se montera après la mise en oeuvre de la LEAC à environ 3.40 francs. Ainsi, l'effet de la LEAC sur la compensation des charges liée à la nouvelle répartition des tâches LPFC sera d'environ 3.10 francs.

4 Clés de financement

4.1 Contexte et objectifs

Les clés de financement définissent comment la part des coûts des autres communes (selon le tableau de la page 11) est répartie pour chaque commune :

- La clé de financement pour les institutions culturelles du Seeland concerne les communes de la sous-région Biel/Bienne-Seeland (voir chapitre 4.2).
- La clé de financement pour les institutions culturelles du Jura bernois concerne les communes de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (voir point 4.3).
- La clé de financement pour les institutions culturelles de Bienne concerne toutes les communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (voir point 4.4).

Les clés de financement seront décidées par l'assemblée des délégués du syndicat de communes pour l'encouragement des activités culturelles. L'Ordonnance cantonale sur l'encouragement des activités culturelles relève que les communes participent par rapport à leur population résidente moyenne (selon LPFC). Le syndicat de communes peut adapter la contribution par habitant selon différents critères ou renoncer à une gradation.

4.2 Clé de financement pour les institutions culturelles du Seeland

Toutes les communes de la sous-région Biel/Bienne-Seeland (y compris la ville de Bienne et la commune d'Évilard) participeront au financement des deux institutions culturelles du Seeland dès 2016. La subvention d'exploitation annuelle des 62 communes est de 22'000 francs.

Il est renoncé à une gradation des contributions par habitant pour des raisons pratiques et dans l'esprit de la solidarité régionale. Les coûts seront répartis uniformément sur toutes les communes (à l'exception de la commune-siège concernée). Il en résulte une contribution par habitant de 0.15 francs. La part de la ville de Bienne représente un peu moins d'un tiers (7'474 francs).

	Nombre d'institutions	Contribution d'exploitation des autres communes	Montant par habi- tant (moyenne)
Sous-région Biel/Bienne-Seeland	2	22'000 francs	0.15 francs

► **Le détail des contributions d'exploitation par commune est présenté à l'annexe 2.**

4.3 Clé de financement pour les institutions culturelles du Jura bernois

Toutes les communes de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (y compris la ville de Bienne et la commune d'Évilard) participeront au financement des 12 institutions culturelles du Jura bernois dès 2016. La contribution d'exploitation annuelle des 42 communes est de 200'371 francs.

Il est renoncé à une gradation des contributions par habitant pour des raisons pratiques et dans l'esprit de la solidarité régionale. Les coûts seront répartis uniformément sur toutes les communes (à l'exception de la commune-siège concernée). Il en résulte une contribution par habitant de 1.88 francs. La bonne moitié des coûts est à charge de la ville de Bienne (101'969 francs).

Une réglementation particulière est prévue pour la Revue „Intervalles“ : le canton et les communes participent à 50% des coûts et la part des coûts des communes est identique (y compris pour la commune-siège). Cela, vu qu'une revue ne peut pas participer au rayonnement d'une commune-siège de la même manière qu'une institution culturelle.

	Nombre d'institutions	Contribution d'exploitation des autres communes	Montant par habitant (moyenne)
Sous-région Biel/Bienne-Jura bernois	12	200'578 francs	1.88 francs

► **Le détail des contributions d'exploitation par commune est présenté à l'annexe 3.**

4.4 Clé de financement pour les institutions culturelles de Bienne

Contexte et objectifs

Toutes les communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (sans la commune-siège de Bienne) participeront au financement des neuf institutions culturelles de Bienne dès 2016. La contribution d'exploitation annuelle des 101 communes est de 1'545'989 francs.

Les objectifs suivants sont visés par la clé de financement :

- Les communes de l'actuelle CCR doivent être soulagées au sens la LEAC ;
- Les contributions par habitant doivent être échelonnées dans des proportions raisonnables ;
- La contribution par habitant des nouvelles communes contributives doit être inférieure à celles de la CCR Bienne.

Clé de répartition financière actuelle pour la CCR Bienne

La clé de financement de la CCR Bienne est appliquée depuis l'an 2000. Elle répartit les communes membres de la CCR en quatre zones avec chacune une contribution par habitant.

Zone	Gradation	Contribution par habitant
K Zone centre K	Pondéré par 4,7	28.22 francs
A1/P1 Zone d'agglomération / de pendulaires 1	Pondéré par 3,5	20.86 francs
A2/P2 Zone d'agglomération / de pendulaires 2	Pondéré par 2,2	12.87 francs
P3 Zone périurbaine / de pendulaires 3	Pondéré par 1	6.14 francs

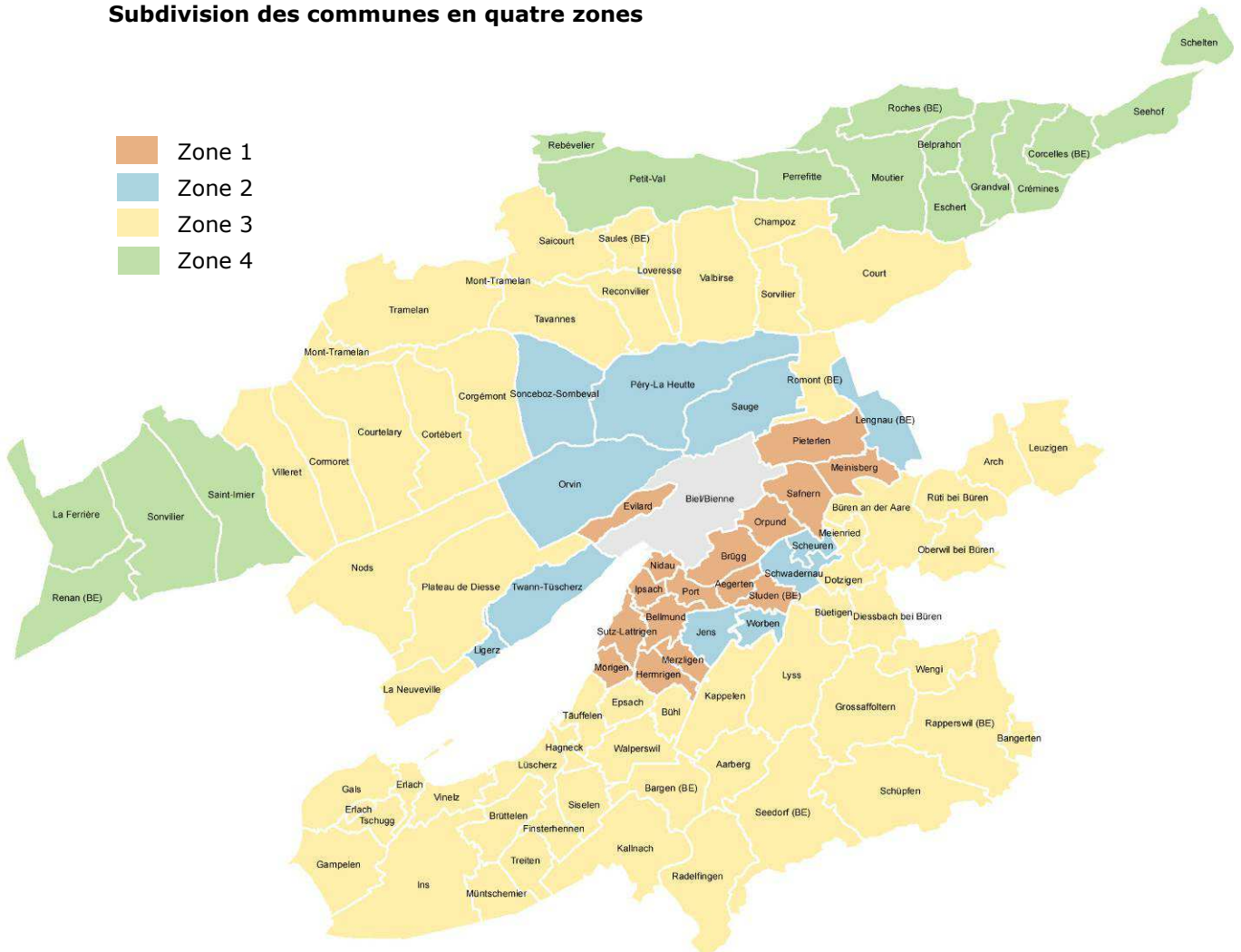
L'extension de la clé de financement de la CCR Bienne avec deux zones supplémentaires pour les nouvelles communes contributives a été examinée et s'est révélée inadéquate : le zonage de la CCR est basé sur le nombre de pendulaires recensé en 1990. Une actualisation n'est pas possible puisque le nombre de pendulaires n'est plus recensé. Le zonage a également plusieurs règles spéciales qui ne sont plus justifiées aujourd'hui. Une division en six zones avec différentes contributions par habitant serait compliquée et la différence de contributions entre la plus basse et la plus haute très grande.

Clé de financement dès 2016

La clé de financement proposée est basée sur un nouveau zonage tenant compte de l'accessibilité et comprend quatre zones. Le critère utilisé est le temps de trajet en voiture jusqu'à Bienne. Le critère du temps de trajet en transports publics n'a pas été retenu car la desserte des communes est très différente ce qui conduirait à des distorsions indésirables.

Trois catégories de temps de trajet en voiture sont déterminantes : moins de 15 minutes, entre 15 et 30 minutes, plus de 30 minutes. Chaque catégorie correspond à une zone. La catégorie avec un temps de trajet de moins de 15 minutes est subdivisée en deux zones. Cette sous-division a été retenue car une réduction de quatre à trois zones entrainerait une charge supplémentaire importante pour dix communes de la CCR.

Subdivision des communes en quatre zones



Les contributions par habitant sont classées selon les zones. Le rapport entre la plus haute et la plus basse contribution par habitant est de 7 à 1. Cette pondération tient compte de la taille de la région et du degré variable d'orientation des communes vers Bienne, tout en assurant en même temps la solidarité régionale au sens de la LEAC.

Les communes du Jura bernois contribuent de manière plus importante aux institutions culturelles de leur sous-région (1.88 francs contre 0.15 francs dans le Seeland) que ne le font les communes du Seeland. Pour compenser partiellement cela une diminution de la pondération de 0.5 est appliquée pour les communes du Jura bernois. Le tableau suivant indique les contributions (arrondies) par habitant pour les quatre zones :

Zone		Gradation	Contribution par habitant
Zone 1	Seeland	Pondéré par 7	20.63 francs
Zone 2	Seeland	Pondéré par 4	11.79 francs
	Jura bernois	Pondéré par 3,5	10.32 francs
Zone 3	Seeland	Pondéré par 2	5.90 francs
	Jura bernois	Pondéré par 1,5	4.42 francs
Zone 4	Jura bernois	Pondéré par 1	2.95 francs

► **Le détail des contributions d'exploitation par commune est présenté à l'annexe 4.**

Résumé

La clé de financement proposée est basée sur un critère compréhensible (temps de trajet) et répond aux objectifs recherchés. Toutes les communes de l'actuelle CCR seront comparativement soulagées (contributions par habitant plus basses)⁵. La contribution par habitant des nouvelles communes contributrices est aujourd'hui inférieure à la plus faible contribution par habitant de la CCR. L'écart entre la contribution la plus faible et la plus élevée est approprié pour toute la région. Il est tenu compte des contributions plus importantes des communes du Jura bernois que du Seeland aux institutions culturelles de leur sous-région respective.

Les contributions d'exploitation des communes sont réparties comme suit :

	Communes	Habitants	Contributions d'exploitation
Seeland	61	112'879 68%	1'307'953 francs 85%
Jura bernois	40	52'319 32%	238'031 francs 15%
Total	101	165'198	1'545'984 Francs

⁵ Les communes de La Neuveville et de Longeau ne participent qu'à 50% à la CCR Bienne jusqu'à la fin 2015. Avec la nouvelle clé de financement elles participeront à 100% dès 2016. Malgré un montant plus faible par habitant leurs contributions augmentent pour cette raison.

4.5 Subventions d'exploitation annuelles des communes

Le tableau ci-dessous représente le montant des subventions d'exploitation pour les communes pour la période 2016-2019 par rapport à la situation actuelle. Les communes du Jura bernois participent un peu moins fortement aux institutions culturelles de Bienne que les communes du Seeland. Si l'on considère également les apports aux institutions culturelles du Seeland et du Jura bernois, on voit dans la dernière colonne que les contributions par habitant sont un peu plus élevées pour le Jura bernois que pour le Seeland.

		Institutions du Seeland (moyenne)	Institutions du Jura bernois (moyenne)	Institutions de Bienne	Total (moyenne)
Zone 1	Seeland	0.15 francs	-	20.63 francs	20.78 francs
Zone 2	Seeland	0.15 francs	-	11.79 francs	11.94 francs
	Jura bernois	-	1.88 francs	10.32 francs	12.20 francs
Zone 3	Seeland	0.15 francs	-	5.90 francs	6.04 francs
	Jura bernois	-	1.88 francs	4.42 francs	6.30 francs
Zone 4	Jura bernois	-	1.88 francs	2.95 francs	4.83 francs

► **Le détail des contributions d'exploitation par commune est présenté à l'annexe 5.**

Dans la contribution par habitant il n'est pas tenu compte du montant de 3.10 francs par habitant (voir chap. 3.3) résultant du changement de la répartition des charges LPFC par la mise en œuvre de la LEAC.

5 Conclusions

Des activités culturelles diversifiées et des institutions de large portée contribuent de façon importante à la qualité de vie et à l'attractivité d'une région. La LEAC garantit un financement important et durable pour les 23 institutions culturelles d'importance régionale. Le co-financement solidaire par les communes à hauteur de 10% renforce l'ancrage régional des institutions. Les contrats de prestations de quatre ans donnent aux institutions culturelles une sécurité dans la planification et permettent un examen périodique des prestations et des rémunérations. Les rapports et les entretiens annuels assurent le dialogue entre les institutions et les organismes de financement afin d'identifier les risques et les problèmes suffisamment tôt.

6 Résultats de la consultation

Approbation significative du projet

Les comités s.b/b et CMJB ont mené une consultation du 9 février au 20 mars 2015. Les communes pouvaient se prononcer sur les montants des contributions d'exploitation et sur les clés de financement. 60 des 102 communes (59%) ont répondu aux questions de la consultation. Les résultats permettent de conclure à une nette approbation du projet proposé.

59 communes (sur 101) se sont exprimées sur **les contrats de prestations avec les institutions culturelles de Bienne**. 49 communes représentant 85 voix les acceptent, alors que 10 communes représentant 14 voix les refusent. La clé de financement est acceptée par 45 communes représentant 80 voix et refusée par 14 communes représentant 19 voix. Ce sont donc plus de trois quart des communes s'étant exprimées qui approuvent ce projet. Cet accord est très clair dans le Seeland (environ 85% de communes) un peu moins dans le Jura bernois (environ 58%).

41 communes (sur 62) de la sous-région Biel/Bienne-Seeland se sont exprimées sur **les contrats de prestations avec les institutions culturelles du Seeland**. À une exception près, toutes approuvent la proposition.

21 communes (sur 42) de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois se sont exprimées sur **les contrats de prestations avec les institutions culturelles du Jura bernois**. 16 communes (avec 44 voix) approuvent les contrats et la clé de financement alors que 5 communes (avec 8 voix) les refusent. Plus de trois-quarts des communes soutiennent donc la proposition.

Raisons des refus

Trois raisons principales sont avancées dans les prises de position négatives : La conjugaison des charges financières de la LPFC et de la LEAC, la réduction des contributions par habitant dans le Jura bernois pour les institutions culturelles de Bienne et les temps de parcours (zonage) pour les institutions culturelles à Bienne.

Les communes opposées dans le Jura bernois se réfèrent principalement aux contributions supplémentaires induites par la mise en œuvre de la LEAC. L'effet conjugué LPFC-LEAC est imposé par le Canton et ne peut aujourd'hui pas être modifié au niveau régional. Il faut néanmoins relever que les contributions plus élevées dans le Jura bernois pour leurs institutions ont été prises en considération avec la réduction par habitant pour les institutions de Bienne.

Huit communes du Seeland et du Jura bernois s'opposent aux temps de parcours calculés pour le financement des institutions culturelles de Bienne. Quatre communes du Seeland critiquent les contributions par habitant réduites pour le Jura bernois.

Conclusions

Sur la base des accords clairement exprimés en faveur du projet, les comités de la CMJB et de s.b/b ont décidé de présenter le dossier sans changement à l'assemblée des délégués du syndicat de communes pour son approbation. Les suggestions de mise en œuvre (voire 4) seront intégrées.

L'erreur du tableau de l'annexe 4 sera corrigée : la participation de la commune de Safnern était calculée à tort avec une pondération de 4 au lieu de 7. Avec cette correction, la contribution des autres communes sera légèrement réduite.

► **Le rapport sur la consultation est disponible sous [www.seeland-biel-bienne](http://www.seeland-biel-bienne.ch) et www.cmjb.ch**

7 Autres informations suite à la consultation

Clause de dédite dans les contrats de prestations 2016-2019 avec le TOBS et le NMB

Le 23 avril 2015, le Conseil de ville de Bienne a approuvé les contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale de la ville de Bienne. Les contrats de prestations concernant le Théâtre Orchestre Bienne Soleure (TOBS) et la Bibliothèque de la Ville seront soumis en votation populaire en octobre 2015.

En même temps, dans le cadre du débat sur l'assainissement durable des finances, le Conseil de ville a décidé d'introduire une clause de dédite (art. 17, al. 3) dans les contrats de prestations avec le TOBS et le Nouveau Musée Bienne (NMB). Cela permet aux partenaires des contrats, après le respect d'un délai de deux ans, de dénoncer le contrat de prestations, si cela s'avère nécessaire dans le cadre du projet d'assainissement des finances et si les partenaires du contrat n'arrivent pas à s'entendre sur des changements du contrat. Une majorité du Conseil de ville a estimé cette clause nécessaire parce que le processus politique sur d'éventuelles mesures d'économies pour le TOBS et le NMB à partir de 2018 n'est pas terminé.

Afin de ne pas mettre en péril les contrats de prestations avec TOBS et NMB dans leur ensemble, cette clause a été introduite après la consultation, en accord avec les partenaires de financement, dans le sens d'une exception unique dans les contrats de prestations 2016-2019 avec TOBS et NMB. Les contrats seront néanmoins adoptés pour quatre ans.

Réponse à l'opposition de Saint-Imier sur les effets conjugués de la LPFC et de la LEAC

Lors de la consultation sur les contrats de prestations et les clés de financement, la commune de Saint-Imier avait manifesté son opposition aux effets conjugués de la LPFC et de la LEAC. Une séance de clarification a été organisée le 15 avril par la CMJB. Cette séance a permis de comprendre que la commune de Saint-Imier ne contestait pas le système de mise en œuvre de la LEAC dans notre région, mais plutôt la LPFC qui ne tient pas compte de la LEAC.

La CMJB a ensuite écrit à la Direction des Finances du canton de Berne pour relayer les préoccupations de Saint-Imier et demander qu'elles soient examinées dans le cadre du processus d'évaluation de la LPFC qui aura lieu en 2016.

En date du 1^{er} mai 2015, la Direction des finances du canton de Berne a répondu favorablement aux demandes de la CMJB. L'association des communes bernoises sera intégrée à l'évaluation de la LPFC et dans le cadre de ces travaux, la situation des communes-sièges désignées au sens de la LEAC sera analysée de manière approfondie.

8 Prochaines étapes

Les 23 contrats de prestations sont opportuns, car ils ont obtenu l'accord de toutes les parties contractantes: les institutions culturelles, l'association des communes, les organes décisionnels des communes-sièges et le Conseil-exécutif, respectivement le Conseil du Jura bernois pour les institutions du Jura bernois, ainsi que la ville de Soleure pour le contrat avec le Théâtre Orchestre Bienne Soleure.

Pour le syndicat des communes, c'est l'assemblée des délégués du 23 juin 2015 qui décidera. Il n'y a pas besoin d'une décision de chacune des communes pour les contrats. Les communes peuvent orienter leurs délégués et leur transmettre des consignes contraignantes (art. 133 al. 2 de la Loi sur les Communes, LC). Si les communes ne disposent d'aucun règlement de la sorte, c'est au conseil communal qu'il appartient la compétence de donner des consignes, conformément à l'article 25 al. 2 de la LC.

Quand	Quoi	Qui
Avril à septembre 2015	Approbation des contrats, respectivement des crédits d'engagement	Institutions culturelles et communes-sièges
23 juin 2015	Assemblée constitutive du syndicat de communes	Assemblée des délégués
	Approbation des contrats, puis délai référendaire	Assemblée des délégués
Octobre 2015	Votation populaire sur les crédits d'engagement	Ville de Bienne
Décembre 2015	Approbation des contrats	Conseil-exécutif / Conseil du Jura bernois (pour les institutions du Jura bernois)

9 Demande

1. L'assemblée des délégués prend connaissance du message des comités s.b/b et CMJB, y compris des annexes comprenant les subventions d'exploitation des communes et les contrats de prestations.

2. L'assemblée des délégués demande au Conseil-exécutif de décider que les subventions d'exploitation à la Fondation Théâtre Orchestre Bienne Soleure soient accordées dès le 1^{er} juillet 2015 et que les subventions aux autres institutions culturelles d'importance au moins régionales, selon l'annexe 1 de l'OEAC d'après les dispositions de la LEAC, soient octroyées pour le 1^{er} janvier 2016 (art. 40 al. 3 LEAC).

3. Décisions pour l'ensemble de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois
 - a) L'assemblée des délégués approuve le contrat de prestations avec la Fondation Théâtre Orchestre Bienne Soleure pour la période de subventionnement 2016-2019.
 - b) L'assemblée des délégués approuve le contrat de prestations avec la Fondation des spectacles français pour la période de subventionnement 2016-2019.
 - c) L'assemblée des délégués approuve le contrat de prestations avec la Fondation de la bibliothèque de la ville de Bienne pour la période de subventionnement 2016-2019.
 - d) L'assemblée des délégués approuve le contrat de prestations avec la Fondation Charles Neuhaus (Nouveau Musée Bienne) pour la période de subventionnement 2016-2019.
 - e) L'assemblée des délégués approuve le contrat de prestations avec la Fondation CentrePasquart Biel/Bienne pour la période de subventionnement 2016-2019.
 - f) L'assemblée des délégués approuve le contrat de prestations avec l'Association Photoforum Pasquart pour la période de subventionnement 2016-2019.
 - g) L'assemblée des délégués approuve le contrat de prestations avec l'Association Théâtre de la Grenouille pour la période de subventionnement 2016-2019.
 - h) L'assemblée des délégués approuve le contrat de prestations avec l'Association Journées photographiques de Bienne pour la période de subventionnement 2016-2019.
 - i) L'assemblée des délégués approuve le contrat de prestations avec l'Association Festival du film français d'hélie pour la période de subventionnement 2016-2019.

Remarque : La commune-siège de Bienne ne vote pas sur les points 3a) jusqu'à 3 i).

4. Décisions pour la sous-région Biel/Bienne-Seeland

- a) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec l'Association Kulturfabrik KUFA Lyss pour la période de subventionnement 2016-2019.

Remarque : La commune-siège de Lyss ne vote pas sur le point 4a).

- b) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec l'Association Kultur Kreuz Nidau+ pour la période de subventionnement 2016-2019.

Remarque : La commune-siège de Nidau ne vote pas sur le point 4b).

5. Décisions pour la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois

- a) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec la Fondation Café Théâtre de la Tour de Rive pour la période de subventionnement 2016-2019.

- b) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec la Commune de La Neuveville, Société du Musée de La Neuveville pour la période de subventionnement 2016-2019.

- c) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec la Commune de La Neuveville, Bibliothèque municipale et régionale de La Neuveville pour la période de subventionnement 2016-2019.

Remarque : La commune-siège de La Neuveville ne vote pas sur les points 5a) à 5c).

- d) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec l'Association Centre culturel de la Prévôté pour la période de subventionnement 2016-2019.

- e) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec la Fondation du musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier pour la période de subventionnement 2016-2019.

- f) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec la Commune de Moutier, Bibliothèque municipale et régionale de Moutier pour la période de subventionnement 2016-2019.

Remarque : La commune-siège de Moutier ne vote pas sur les points 5d) à 5f).

- g) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec l'Association Intervalles pour la période de subventionnement 2016-2019.

Remarque : La commune-siège de Plateau de Diesse ne vote pas sur le point 5g).

- h) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec l'Association Centre de culture et de loisirs (CCL) pour la période de subventionnement 2016-2019.
- i) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec la Commune de Saint-Imier, Musée de Saint-Imier pour la période de subventionnement 2016-2019.
- j) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec la Commune de Saint-Imier, Bibliothèque municipale et régionale de Saint-Imier pour la période de subventionnement 2016-2019.

Remarque : La commune-siège de Saint-Imier ne vote pas sur les points 5h) à 5j).

- k) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec l'Association Centre culturel Le Royal Tavannes pour la période de subventionnement 2016-2019.
- l) Les délégués approuvent le contrat de prestations avec la Commune de Tavannes, Bibliothèque municipale et régionale de Tavannes pour la période de subventionnement 2016-2019.

Remarque : La commune-siège de Tavannes ne vote pas sur les points 5k) et 5l).

Portraits des institutions culturelles

Institutions culturelles du Seeland



Die **Kulturfabrik KUFA Lyss** ist ein wichtiges und grosses Kulturzentrum im Berner Seeland. In den vergangenen vier Betriebsjahren konnte sich die KUFA Lyss in der Schweizer Kulturszene etablieren und zählt mittlerweile rund 50'000 Besuchende pro Jahr. Das umfangreiche Angebot richtet sich an Jung und Alt und beinhaltet Konzerte und Spezialvents wie Kleinkunst, Theater, Festivals, Vorträge, Ausstellungen etc. Zur Durchführung stehen ein Konzertsaal mit 700 und ein Club mit 200 Stehplätzen zur Verfügung. Diese Räume werden zusätzlich regelmässig für Veranstaltungen jeglicher Art vermietet.



Das **Kultur Kreuz Nidau** feierte im Jahr 2012 sein 30-jähriges Bestehen. Die Kulturinstitution ist weit über die Region hinaus eine feste Grösse in der Kulturlandschaft. Sie bietet Kulturinteressierten mit Anspruch auf Qualität ein professionelles Kulturangebot. Jährlich besuchen rund 3'000 Personen die Veranstaltungen. In Bezug auf Grösse und qualitative Ausrüstung ist der Saal einzigartig in der Region. Professionellen Künstlern bietet die einmalige Bühne eine Auftrittsmöglichkeit in einem professionellen Umfeld. Viele national bekannte Künstler standen zu Beginn ihrer Karriere auf dieser Bühne. Sie kehren gerne und oft dorthin zurück.

Annexe 1

Institutions culturelles du Jura bernois



Le **Musée de Saint-Imier** a pour but de conserver et mettre en valeur le patrimoine de la région. Outre une exposition permanente, il propose à ses visiteurs d'approfondir ponctuellement des sujets précis, au travers d'expositions temporaires. Les thèmes couvrent de multiples aspects de l'histoire, de la nature, de la science et des arts, soit ceux qui forment la culture de l'Erguël, du Jura bernois et de l'Arc jurassien tout entier. Une attention toute particulière est portée aux jeunes visiteurs, public privilégié du musée. Une collaboration renforcée entre le Musée d'Art et d'Histoire de la Neuveville, le Musée de St-Imier et le Musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier sera mise en place d'ici la fin de la période de subventionnement 2016-2019.



Le **Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville** valorise le patrimoine de La Neuveville et de sa région, notamment par une présentation permanente et des expositions temporaires. Il s'efforce de promouvoir auprès du public, son patrimoine historique et artistique, passé et futur, matériel et immatériel. Enfin, il s'engage à conserver, à entretenir et à documenter ses objets afin d'en assurer la préservation pour les générations futures. Une collaboration renforcée entre le Musée d'Art et d'Histoire de la Neuveville, le Musée de St-Imier et le Musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier sera mise en place d'ici la fin de la période de subventionnement 2016-2019.



Le **Musée du Tour Automatique et d'Histoire de Moutier** présente et raconte à un public aussi large que possible l'Histoire générale de sa cité et de sa région, notamment au travers du prisme du génie mécanique. Il assure également la restauration et la pérennité d'innombrables objets et documents ayant trait à toutes les périodes historiques confondues. Une collaboration renforcée entre le Musée d'Art et d'Histoire de la Neuveville, le Musée de St-Imier et le Musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier sera mise en place d'ici la fin de la période de subventionnement 2016-2019.



Le **Centre culturel de la Prévôté (Moutier)** a pour objectif le soutien et l'encouragement à la création, la diffusion et l'animation culturelles. Il est actif dans les domaines de la musique, performances, danse, théâtre, humour, beaux-arts, littérature, ateliers et spectacles jeune public. Sa programmation vise un large public au travers de spectacles accessibles à chacun (jeune public, adultes, initiés, curieux) et propose des expressions artistiques méconnues. Il favorise et valorise de manière professionnelle la création artistique régionale et contribue ainsi à l'enrichissement de la vie non seulement culturelle mais aussi sociale du Jura bernois.

Annexe 1



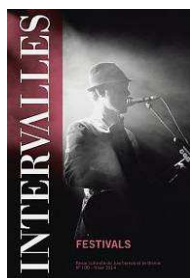
L'association **Centre culturel Le Royal (Tavannes)** organise des activités culturelles et socioculturelles touchant un large public. Le Royal propose une programmation riche, variée, ambitieuse et originale, faisant la part belle aux différentes disciplines des arts de la scène (théâtre, danse, musique, performance,...). Il favorise et valorise de manière professionnelle la création artistique régionale et contribue ainsi à l'enrichissement de la vie non seulement culturelle mais aussi sociale du Jura bernois.



Le **Centre de culture et de loisirs (Saint-Imier)** est une association qui a pour but la gestion d'un centre culturel, l'organisation et coordination de cours, spectacles, conférences, expositions et de toute autre manifestation d'ordre culturel. Le CCL propose une programmation riche, variée, ambitieuse et originale, faisant la part belle aux différentes disciplines des arts de la scène (théâtre, danse, musique, performance,...). Il favorise et valorise de manière professionnelle la création artistique régionale et contribue ainsi à l'enrichissement de la vie non seulement culturelle mais aussi sociale du Jura bernois.



La Fondation **Café Théâtre de la Tour de Rive (La Neuveville)** gère un espace culturel en ville de La Neuveville. Elle a pour but de développer les arts et la culture dans le district de La Neuveville et les régions avoisinantes. Elle organise et produit des spectacles de scène, des concerts, des expositions, des conférences et des débats apolitiques. Elle favorise et valorise de manière professionnelle la création artistique régionale et contribue ainsi à l'enrichissement de la vie non seulement culturelle mais aussi sociale du Jura bernois



La **Revue Intervalles (Plateau de Diesse)** a pour objectif de dresser, touche par touche, un panorama de la culture du Jura bernois et de Bienne romande. Si la revue met un accent particulier sur la littérature, elle aborde aussi d'autres formes de création artistique, comme la photographie par exemple. Elle présente encore différentes facettes de la personnalité de la région telles que le patrimoine architectural, les saveurs du terroir, l'histoire industrielle, l'anarchisme ou la protection de la nature.



Les **bibliothèques régionales de La Neuveville, Moutier, Saint-Imier et Tavannes** sont les bibliothèques publiques des communes et les bibliothèques centrales des régions concernées. Elle servent la population en qualité de centres modernes dédiés à l'information, à la formation initiale ou continue, à la culture, aux loisirs, aux échanges et aux rencontres. Elles observent les évolutions sociétales et technologiques et, sur cette base, elles se développent activement dans les domaines de l'information et des médias. Une gestion commune des quatre bibliothèques régionales du Jura bernois sera mise en place d'ici la fin de la période de subventionnement 2016-2019.

Annexe 1

Institutions culturelles de Bienne



La fondation **Théâtre Orchestre Bienne Soleure TOBS** est issue de la fusion de l'Orchestre Symphonique de Bienne et du Théâtre Bienne Soleure. La TOBS a commencé ses activités de fusion des deux institutions en juillet 2011 et la fusion effective a été réalisée en juin 2013.

Selon le contrat de prestations, la TOBS assure dans les villes de Bienne et Soleure trois types d'activités – théâtre, théâtre lyrique, orchestre – et crée des pièces de théâtre, des représentations de théâtre lyrique et des concerts symphoniques. Elle accompagne aussi des chœurs et produit des concerts pour familles et personnes âgées ainsi que des concerts d'été. La TOBS programme aussi des spectacles et concerts de troupes invitées et propose des stages en orchestre. Des concerts et pièces de théâtre sont aussi donnés ailleurs qu'à Bienne et à Soleure.



La **Bibliothèque de la ville de Bienne** met à disposition des documents imprimés, audiovisuels et numériques ainsi qu'une documentation régionale ; elle exploite son propre service d'information et transmet des documents (sous formes imprimée, électronique ou audiovisuelle) qui ne sont pas disponibles chez elle. Elle entretient une salle de lecture, propose des places de travail adaptées à l'étude et à la recherche. Elle encourage la lecture et les compétences informationnelles. Son travail de médiation comprend des expositions et des offres pour médias, des visites et événements pour enfants, adolescents et adultes, ainsi que des offres spécifiques pour des classes d'école.



Le **Nouveau Musée Bienne NMB** collecte, inventorie, conserve et traite professionnellement et selon des principes scientifiques, des biens culturels archéologiques et historiques issus essentiellement de la région biennoise. Il assure la prise en charge de ses nombreuses collections propres ou de celles en prêts, qu'il expose de façon permanente ou temporaire. Il prépare et présente des expositions sur ses collections, sur des sujets dépassant leur cadre ou sur l'histoire de la ville et de la région. Il aménage et gère le local d'exposition concernant l'histoire de la ville et de la région. Il effectue un travail de médiation culturelle et entretient des locaux didactiques. La contribution pour la médiation culturelle scolaire, jusqu'ici payée séparément par le canton de Berne, sera intégrée dans le contrat de prestations. C'est la raison pour laquelle la subvention totale est augmentée de CHF 30 000.-.



Le centre d'art contemporain **CentrePasquArt** met sur pied et présente des expositions temporaires d'art contemporain, entretient des espaces didactiques et prépare, dans le contexte des expositions et de la présentation de la collection, d'autres événements (scientifiques et pour un public plus large).



La fondation **Spectacles français**, prévue sous un nouveau nom, met sur pied au Théâtre Palace et au Théâtre de Poche, sa propre programmation de théâtre, de danse, de musique, de cabaret, de chanson française et de littérature de langue française et gère les deux théâtres précités. Elle prépare aussi des offres de médiation culturelle à l'intention de différents groupes-cibles et participe à la mise en réseau des arts de la scène de langue française de la région.

Annexe 1



Le **PhotoforumPasquArt** organise, dans ses locaux au CentrePasquArt, au minimum cinq expositions annuelles. Il met à disposition de différents groupes cibles des offres de médiation culturelle, participe avec une de ses expositions au festival annuel des Journées photographiques et travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions culturelles. Il gère le secrétariat commun des Journées photographiques de Bienne et du Photoforum sur la base d'une convention existante entre ces deux institutions. Une collaboration encore plus étroite entre ces deux institutions est sujet d'une expertise avec le soutien de la Ville de Bienne et du canton de Berne.



Le **Théâtre de la Grenouille**, bilingue, crée des pièces jeune public à Bienne et rejoue des pièces produites les années précédentes. Il organise des tournées dans la région, en Suisse et participe à de festivals à l'étranger. Il collabore avec les institutions culturelles biennoises dans les domaines du théâtre et des arts de la scène pour le jeune public et met à disposition des écoles des programmes de médiation culturelle et du matériel d'accompagnement pédagogique. Il est le seul ensemble, très loin à la ronde, à fonctionner de manière bilingue ou multilingue et gagne ainsi un public intéressé tout en contribuant à la promotion du bilinguisme. Les nombreux lieux de tournées le prouvent.



Les **Journées photographiques de Bienne** sont le seul festival annuel de photographie professionnelle en Suisse. Il présente, en septembre de chaque année, le travail d'environ 25 photographes suisses et internationaux dans des endroits connus ou insolites de la ville de Bienne. Le secrétariat en commun avec le PhotoforumPasquArt est assuré par le Photoforum sur la base d'une convention existante. Une collaboration encore plus étroite entre ces deux institutions est sujet d'une expertise avec le soutien de la ville de Bienne et du canton de Berne.



Le **Festival du film français d'Helvétie FFFH** organise chaque année à Bienne un festival de films français qui dure au minimum trois jours. Il propose des films et des court-métrages, ainsi que des offres de médiation culturelle pour différents publics cibles. Il permet des rencontres entre public, acteurs et réalisateurs et rayonne ainsi bien au-delà de nos frontières. Il a fêté avec succès son 10e anniversaire en 2014 en élargissant son offre.

Annexe 2 : Contributions d'exploitation aux institutions culturelles du Seeland

Gemeinde	I Vertragsperiode 2016-2019		II Standortgemeinde Lyss		III Standortgemeinde Nidau		IV Total
	Wohn- bevölkerung FILAG 2014	Gewichtung	Gewichtete Wohnbe- völkerung	Beitrag an Kulturfabrik KUFA Lyss	Gewichtete Wohnbe- völkerung	Beitrag an Kultur Kreuz Nidau	Jährlicher Betriebsbeitrag 2016-2019
Aarberg	4'153	1.0	4'153	441	4'153	158	598
Aegerten	1'786	1.0	1'786	189	1'786	68	257
Arch	1'527	1.0	1'527	162	1'527	58	220
Bangerten	157	1.0	157	17	157	6	23
Bargen	1'008	1.0	1'008	107	1'008	38	145
Bellmund	1'528	1.0	1'528	162	1'528	58	220
Biel	51'869	1.0	51'869	5'503	51'869	1'970	7'474
Brügg	4'186	1.0	4'186	444	4'186	159	603
Brüttelen	584	1.0	584	62	584	22	84
Büetigen	789	1.0	789	84	789	30	114
Bühl	417	1.0	417	44	417	16	60
Büren a.A.	3'350	1.0	3'350	355	3'350	127	483
Diessbach	928	1.0	928	98	928	35	134
Dotzigen	1'379	1.0	1'379	146	1'379	52	199
Epsach	338	1.0	338	36	338	13	49
Erlach	1'319	1.0	1'319	140	1'319	50	190
Evilard	2'455	1.0	2'455	260	2'455	93	354
Finsterhennen	508	1.0	508	54	508	19	73
Gals	735	1.0	735	78	735	28	106
Gampelen	800	1.0	800	85	800	30	115
Grossaffoltern	2'831	1.0	2'831	300	2'831	108	408
Hagneck	409	1.0	409	43	409	16	59
Herrnigen	257	1.0	257	27	257	10	37
Ins	3'291	1.0	3'291	349	3'291	125	474
Ipsach	3'951	1.0	3'951	419	3'951	150	569
Jens	678	1.0	678	72	678	26	98
Kallnach	1'895	1.0	1'895	201	1'895	72	273
Kappelen	1'282	1.0	1'282	136	1'282	49	185
Lengnau	4'625	1.0	4'625	491	4'625	176	666
Leuzigen	1'205	1.0	1'205	128	1'205	46	174
Ligerz	526	1.0	526	56	526	20	76
Lüscherz	538	1.0	538	57	538	20	78
Lyss	13'947	1.0	Standortgemeinde		13'947	530	530
Meienried	52	1.0	52	6	52	2	7
Meinisberg	1'307	1.0	1'307	139	1'307	50	188
Merzligen	406	1.0	406	43	406	15	58
Mörigen	882	1.0	882	94	882	34	127
Münschemier	1'342	1.0	1'342	142	1'342	51	193
Nidau	6'794	1.0	6'794	721	Standortgemeinde		721
Oberwil b.B.	812	1.0	812	86	812	31	117
Orpund	2'656	1.0	2'656	282	2'656	101	383
Pieterlen	3'774	1.0	3'774	400	3'774	143	544
Port	3'357	1.0	3'357	356	3'357	128	484
Radelfingen	1'191	1.0	1'191	126	1'191	45	172
Rapperswil	2'378	1.0	2'378	252	2'378	90	343
Rüti b.B.	824	1.0	824	87	824	31	119
Safnern	1'871	1.0	1'871	199	1'871	71	270
Scheuren	450	1.0	450	48	450	17	65
Schüpfen	3'599	1.0	3'599	382	3'599	137	519
Schwadernau	662	1.0	662	70	662	25	95
Seedorf	2'978	1.0	2'978	316	2'978	113	429
Siselen	589	1.0	589	62	589	22	85
Studen	2'878	1.0	2'878	305	2'878	109	415
Sutz-Lattrigen	1'370	1.0	1'370	145	1'370	52	197
Täuffelen	2'645	1.0	2'645	281	2'645	100	381
Treiten	444	1.0	444	47	444	17	64
Tschugg	456	1.0	456	48	456	17	66
Twann-Tüscherz	1'128	1.0	1'128	120	1'128	43	163
Vinelz	829	1.0	829	88	829	31	119
Walperswil	946	1.0	946	100	946	36	136
Wengi	608	1.0	608	65	608	23	88
Worben	2'269	1.0	2'269	241	2'269	86	327
Total	164'748		150'801	16'000	157'954	6'000	22'000

Beitrag pro Einheit:

CHF 0.1061

CHF 0.0380

Legende

I Vertragsperiode 2016-2019:

Wohnbevölkerung gemäss FILAG 2014 (Mittlere Wohnbevölkerung 2011-2013)
Gewichtung 1.0 (keine Abstufung unter den Gemeinden)

II Standortgemeinde Lyss:

Gewichtete Wohnbevölkerung = Wohnbevölkerung gemäss FILAG 2014, gewichtet mit 1.0
Beitrag an Kulturfabrik KUFA Lyss = Gewichtete Wohnbevölkerung x Beitrag pro Einheit

III Standortgemeinde Nidau:

Gewichtete Wohnbevölkerung = Wohnbevölkerung gemäss FILAG 2014, gewichtet mit 1.0
Beitrag an Kultur Kreuz Nidau = Gewichtete Wohnbevölkerung x Beitrag pro Einheit

IV Total:

Jährlicher Betriebsbeitrag (CHF) der Gemeinden für die Jahre 2016-2019 an die Kulturinstitutionen in Nidau und Lyss

Annexe 3 : Contributions d'exploitation aux institutions culturelles du Jura bernois

Commune	I		II					III				
	Période de contrat 2016-2019		Commune-siège La Neuveville					Commune-siège Moutier				
	Population FILAG 2014	Pondération	Population	Contribution au Café Théâtre de la Tour de Rive	Contribution au Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville	Contribution au Bibliothèque régionale de La Neuveville	Total	Population	Contribution au Centre culturel de la Prévôté	Contribution au Musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier	Contribution à Bibliothèque régionale de Moutier	Total
Belprahon	300	1.00	300	12	12	56	80	300	54	38	65	157
Biel/Bienne	51'869	1.00	51'869	2'003	2'115	9'692	13'810	51'869	9'418	6'510	11'250	27'178
Champoz	159	1.00	159	6	6	30	42	159	29	20	34	83
Corcelles	213	1.00	213	8	9	40	57	213	39	27	46	112
Corgémont	1'587	1.00	1'587	61	65	297	423	1'587	288	199	344	832
Cormoret	494	1.00	494	19	20	92	132	494	90	62	107	259
Cortébert	715	1.00	715	28	29	134	190	715	130	90	155	375
Court	1'417	1.00	1'417	55	58	265	377	1'417	257	178	307	742
Courtelay	1'275	1.00	1'275	49	52	238	339	1'275	232	160	277	668
Crémines	545	1.00	545	21	22	102	145	545	99	68	118	286
Eschert	372	1.00	372	14	15	70	99	372	68	47	81	195
Evilard	2'455	1.00	2'455	95	100	459	654	2'455	446	308	532	1'286
Grandval	362	1.00	362	14	15	68	96	362	66	45	79	190
La Ferrière	552	1.00	552	21	23	103	147	552	100	69	120	289
La Neuveville	3'627	1.00		Commune-siège				3'627	659	455	787	1'900
Loveresse	321	1.00	321	12	13	60	85	321	58	40	70	168
Mont-Tramelan	113	1.00	113	4	5	21	30	113	21	14	25	59
Moutier	7'512	1.00	7'512	290	306	1'404	2'000	Commune-siège				
Nods	738	1.00	738	28	30	138	196	738	134	93	160	387
Orvin	1'203	1.00	1'203	46	49	225	320	1'203	218	151	261	630
Perrefitte	461	1.00	461	18	19	86	123	461	84	58	100	242
Péry-La Heutte (1)	1'853	1.00	1'853	72	76	346	493	1'853	336	233	402	971
Petit-Val (2)	405	1.00	405	16	17	76	108	405	74	51	88	212
Plateau de Diesse	2'054	1.00	2'054	79	84	384	547	2'054	373	258	445	1'076
Rebévelier	46	1.00	46	2	2	9	12	46	8	6	10	24
Reconvilier	2'212	1.00	2'212	85	90	413	589	2'212	402	278	480	1'159
Renan	857	1.00	857	33	35	160	228	857	156	108	186	449
Roches	222	1.00	222	9	9	41	59	222	40	28	48	116
Romont	205	1.00	205	8	8	38	55	205	37	26	44	107
Saïcourt	603	1.00	603	23	25	113	161	603	109	76	131	316
Saint-Imier	4'878	1.00	4'878	188	199	912	1'299	4'878	886	612	1'058	2'556
Sauge (3)	773	1.00	773	30	32	144	206	773	140	97	168	405
Saules	155	1.00	155	6	6	29	41	155	28	19	34	81
Schelten	40	1.00	40	2	2	7	11	40	7	5	9	21
Seehof	71	1.00	71	3	3	13	19	71	13	9	15	37
Sonceboz	1'819	1.00	1'819	70	74	340	484	1'819	330	228	395	953
Sonvilier	1'209	1.00	1'209	47	49	226	322	1'209	220	152	262	633
Sorvilier	263	1.00	263	10	11	49	70	263	48	33	57	138
Tavannes	3'551	1.00	3'551	137	145	664	945	3'551	645	446	770	1'861
Tramelan	4'310	1.00	4'310	166	176	805	1'148	4'310	783	541	935	2'258
Valbirse (4)	3'920	1.00	3'920	151	160	733	1'044	3'920	712	492	850	2'054
Villeret	907	1.00	907	35	37	169	241	907	165	114	197	475
Total	106'643		103'016	3'978	4'200	19'250	27'428	99'131	18'000	12'442	21'500	51'942

Montant par catégorie :

CHF 0.0386

CHF 0.0408

CHF 0.1869

CHF 0.1816

CHF 0.1255

CHF 0.2169

Légende

I Période de contrat 2016-2019 :

Population selon LPFC 2014 (population résidente moyenne 2011-2013)
Pondération 1.0 (pas de gradation pour les communes)

II Commune-siège La Neuveville :

Population résidente = Population selon FILAG 2014, pondération 1.0
Contributions aux institutions culturelles = Pondération de la population x montant par catégorie

III Commune-siège Moutier Moutier :

Population résidente = Population selon FILAG 2014, pondération 1.0
Contributions aux institutions culturelles = Pondération de la population x montant par catégorie

IV Commune-siège Plateau de Diesse :

Répartition particulière des coûts : canton = 50%, commune-siège = 0.963%, autres communes = 49.037%
Population résidente = Population selon FILAG 2014, pondération 1.0
Contributions aux institutions culturelles = Pondération de la population x montant par catégorie

V Commune-siège Saint-Imier :

Population résidente = Population selon FILAG 2014, pondération 1.0
Contributions aux institutions culturelles = Pondération de la population x montant par catégorie

VI Commune-siège Tavannes :

Population résidente = Population selon FILAG 2014, pondération 1.0
Contributions aux institutions culturelles = Pondération de la population x montant par catégorie

VII Total :

Contribution d'exploitation annuelle (CHF) des communes pour les années 2016-2019 aux institutions culturelles du Jura

(1) après fusion (addition des données de La Heutte et Péry)

(2) après fusion (addition des données de Châtelat, Monible, Sornetan et Souboz)

(3) après fusion (addition des données de Plagne et Vuffelin)

(4) après fusion (addition des données de Bévillard, Malleray et Pontenet)

Annexe 3 : Contributions d'exploitation aux institutions culturelles du Jura bernois

Commune	IV Commune-siège Plateau de Diesse		V Commune-siège Saint-Imier				VI Commune-siège Tavannes				VII Contributions totales	
	Population	Contribution à Revues Intervalle	Population	Contribution au Centre de culture et de loisirs	Contribution au Musée de Saint-Imier	Contribution à Bibliothèque régionale de Saint-Imier	Total	Population	Contribution au Centre culturel Le Royal	Contribution à Bibliothèque régionale de Tavannes	Total	Contribution d'exploitation annuelle 2016- 2019
Belprahon	300	101	300	56	51	53	160	300	36	56	92	590
Biel/Bienne	51'869	17'510	51'869	9'709	8'787	9'174	27'671	51'869	6'220	9'685	15'905	102'074
Champoz	159	54	159	30	27	28	85	159	19	30	49	313
Corcelles	213	72	213	40	36	38	114	213	26	40	65	419
Corgémont	1'587	536	1'587	297	269	281	847	1'587	190	296	487	3'123
Cormoret	494	167	494	92	84	87	264	494	59	92	151	972
Cortébert	715	241	715	134	121	126	381	715	86	134	219	1'407
Court	1'417	478	1'417	265	240	251	756	1'417	170	265	435	2'789
Courtelay	1'275	430	1'275	239	216	226	680	1'275	153	238	391	2'509
Crémines	545	184	545	102	92	96	291	545	65	102	167	1'073
Eschert	372	126	372	70	63	66	198	372	45	69	114	732
Evilard	2'455	829	2'455	460	416	434	1'310	2'455	294	458	753	4'831
Grandval	362	122	362	68	61	64	193	362	43	68	111	712
La Ferrière	552	186	552	103	94	98	294	552	66	103	169	1'086
La Neuveville	3'627	1'224	3'627	679	614	642	1'935	3'627	435	677	1'112	6'172
Loveresse	321	108	321	60	54	57	171	321	38	60	98	632
Mont-Tramelan	113	38	113	21	19	20	60	113	14	21	35	222
Moutier	7'512	2'536	7'512	1'406	1'273	1'329	4'007	7'512	901	1'403	2'304	10'847
Nods	738	249	738	138	125	131	394	738	88	138	226	1'452
Orvin	1'203	406	1'203	225	204	213	642	1'203	144	225	369	2'367
Perrefitte	461	156	461	86	78	82	246	461	55	86	141	907
Péry-La Heutte (1)	1'853	626	1'853	347	314	328	989	1'853	222	346	568	3'647
Petit-Val (2)	405	137	405	76	69	72	216	405	49	76	124	797
Plateau de Diesse	Commune-siège		2'054	384	348	363	1'096	2'054	246	384	630	3'349
Rebévelier	46	16	46	9	8	8	25	46	6	9	14	91
Reconvilier	2'212	747	2'212	414	375	391	1'180	2'212	265	413	678	4'353
Renan	857	289	857	160	145	152	457	857	103	160	263	1'686
Roches	222	75	222	42	38	39	118	222	27	41	68	437
Romont	205	69	205	38	35	36	109	205	25	38	63	403
Saicourt	603	204	603	113	102	107	322	603	72	113	185	1'187
Saint-Imier	4'878	1'647	Commune-siège					4'878	585	911	1'496	6'997
Sauge (3)	773	261	773	145	131	137	412	773	93	144	237	1'521
Saules	155	52	155	29	26	27	83	155	19	29	48	305
Schelten	40	14	40	7	7	7	21	40	5	7	12	79
Seehof	71	24	71	13	12	13	38	71	9	13	22	140
Sonceboz	1'819	614	1'819	340	308	322	970	1'819	218	340	558	3'580
Sonvilier	1'209	408	1'209	226	205	214	645	1'209	145	226	371	2'379
Sorvilier	263	89	263	49	45	47	140	263	32	49	81	518
Tavannes	3'551	1'199	3'551	665	602	628	1'894	Commune-siège				5'899
Tramelan	4'310	1'455	4'310	807	730	762	2'299	4'310	517	805	1'322	8'482
Valbirse (4)	3'920	1'323	3'920	734	664	693	2'091	3'920	470	732	1'202	7'714
Villeret	907	306	907	170	154	160	484	907	109	169	278	1'785
Total	104'589	35'307	101'765	19'049	17'240	18'000	54'289	103'092	12'363	19'250	31'613	200'578

Montant par catégorie : CHF 0.3376

CHF 0.1872 CHF 0.1694 CHF 0.1769

CHF 0.1199 CHF 0.1867

Légende

- I Période de contrat 2016-2019 :
Population selon LPFC 2014 (population résidente moyenne 2011-2013)
Pondération 1.0 (pas de gradation pour les communes)
- II Commune-siège La Neuveville :
Population résidente = Population selon FILAG 2014, pondération 1.0
Contributions aux institutions culturelles = Pondération de la population x montant par catégorie
- III Commune-siège Moutier Moutier :
Population résidente = Population selon FILAG 2014, pondération 1.0
Contributions aux institutions culturelles = Pondération de la population x montant par catégorie
- IV Commune-siège Plateau de Diesse :
Répartition particulière des coûts : canton = 50%, commune-siège = 0.963%, autres communes = 49.037%
Population résidente = Population selon FILAG 2014, pondération 1.0
Contributions aux institutions culturelles = Pondération de la population x montant par catégorie
- V Commune-siège Saint-Imier:
Population résidente = Population selon FILAG 2014, pondération 1.0
Contributions aux institutions culturelles = Pondération de la population x montant par catégorie
- VI Commune-siège Tavannes :
Population résidente = Population selon FILAG 2014, pondération 1.0
Contributions aux institutions culturelles = Pondération de la population x montant par catégorie
- VII Total :
Contribution d'exploitation annuelle (CHF) des communes pour les années 2016-2019 aux institutions culturelles du Jura

- (1) après fusion (addition des données de La Heutte et Péry)
- (2) après fusion (addition des données de Châtelat, Monible, Sornetan et Souboz)
- (3) après fusion (addition des données de Plagne et Vauffelin)
- (4) après fusion (addition des données de Bévillard, Malleray et Pontenet)

Annexe 4 : Contributions d'exploitation aux institutions culturelles de Bienne

Commune	I Période de contrat 2012-2015		II Période de contrat 2016-2019			III Commune-siège Bienne										IV Total	
	Population FILAG 2010	Zone	Population FILAG 2014	Zone	Pondération	Population pondérée	Contribution au Theater Orchester Biel Solothurm	Contribution à Spectacles français	Contribution à Bibliothèque de la ville de Bienne	Contribution à Nouveau Musée Bienne	Contribution à Centre PasquArt	Contribution à Photoforum PasquArt	Contribution à Théâtre de la Grenouille	Contribution aux Journées photographique de Bienne	Contribution au Festival du Film Français d'Hélvétie	Contributions d'exploitation annuelles 2016- 2019	Contributions d'exploitation annuelles 2012- 2015
Belprahon	-	-	300	4	1.0	300	457	56	163	109	59	14	11	7	9	884	0
Champoz	-	-	159	3	1.5	239	363	44	130	87	47	11	8	6	7	703	0
Corcelles	-	-	213	4	1.0	213	324	40	116	78	42	10	8	5	6	628	0
Corgémont	-	-	1'587	3	1.5	2'381	3'624	443	1'295	868	465	112	84	56	69	7'017	0
Cormoret	-	-	494	3	1.5	741	1'128	138	403	270	145	35	26	17	22	2'184	0
Cortébert	-	-	715	3	1.5	1'073	1'633	200	583	391	210	50	38	25	31	3'161	0
Court	-	-	1'417	3	1.5	2'126	3'236	396	1'156	775	415	100	75	50	62	6'265	0
Courtelay	-	-	1'275	3	1.5	1'913	2'912	356	1'040	697	374	90	68	45	56	5'637	0
Crémines	-	-	545	4	1.0	545	830	101	296	199	106	26	19	13	16	1'606	0
Eschert	-	-	372	4	1.0	372	566	69	202	136	73	17	13	9	11	1'097	0
Grandval	-	-	362	4	1.0	362	551	67	197	132	71	17	13	8	11	1'067	0
La Ferrière	-	-	552	4	1.0	552	840	103	300	201	108	26	20	13	16	1'627	0
La Neuveville (1)	3'475	4	3'627	3	1.5	5'441	8'283	1'013	2'959	1'984	1'063	256	193	127	159	16'037	10'673
Loveresse	-	-	321	3	1.5	482	733	90	262	176	94	23	17	11	14	1'419	0
Mont-Tramelan	-	-	113	3	1.5	170	258	32	92	62	33	8	6	4	5	500	0
Moutier	-	-	7'512	4	1.0	7'512	11'437	1'399	4'086	2'739	1'468	353	266	176	219	22'143	0
Nods	-	-	738	3	1.5	1'107	1'685	206	602	404	216	52	39	26	32	3'263	0
Orvin	1'201	3	1'203	2	3.5	4'211	6'410	784	2'290	1'535	823	198	149	99	123	12'411	15'451
Perrefitte	-	-	461	4	1.0	461	702	86	251	168	90	22	16	11	13	1'359	0
Péry-La Heutte (2)	1'859	3	1'853	2	3.5	6'486	9'874	1'208	3'528	2'365	1'267	305	230	152	189	19'117	23'914
Petit-Val (3)	-	-	405	4	1.0	405	617	75	220	148	79	19	14	9	12	1'194	0
Plateau de Diesse	-	-	2'054	3	1.5	3'081	4'691	574	1'676	1'123	602	145	109	72	90	9'082	0
Rebévelier	-	-	46	4	1.0	46	70	9	25	17	9	2	2	1	1	136	0
Reconvilier	-	-	2'212	3	1.5	3'318	5'052	618	1'805	1'210	648	156	118	78	97	9'780	0
Renan	-	-	857	4	1.0	857	1'305	160	466	313	167	40	30	20	25	2'526	0
Roches	-	-	222	4	1.0	222	338	41	121	81	43	10	8	5	6	654	0
Romont	193	4	205	3	1.5	308	468	57	167	112	60	14	11	7	9	906	1'186
Saicourt	-	-	603	3	1.5	905	1'377	168	492	330	177	43	32	21	26	2'666	0
Saint-Imier	-	-	4'878	4	1.0	4'878	7'427	908	2'653	1'779	953	229	173	114	142	14'379	0
Sauge (4)	795	3	773	2	3.5	2'706	4'119	504	1'472	987	529	127	96	63	79	7'975	10'228
Saules	-	-	155	3	1.5	233	354	43	126	85	45	11	8	5	7	685	0
Schelten	-	-	40	4	1.0	40	61	7	22	15	8	2	1	1	1	118	0
Seehof	-	-	71	4	1.0	71	108	13	39	26	14	3	3	2	2	209	0
Sonceboz	-	-	1'819	2	3.5	6'367	9'693	1'185	3'463	2'322	1'244	299	226	149	186	18'766	0
Sonvilier	-	-	1'209	4	1.0	1'209	1'841	225	658	441	236	57	43	28	35	3'564	0
Sorvilier	-	-	263	3	1.5	395	601	73	215	144	77	19	14	9	12	1'163	0
Tavannes	-	-	3'551	3	1.5	5'327	8'110	992	2'897	1'942	1'041	250	189	125	155	15'701	0
Tramelan	-	-	4'310	3	1.5	6'465	9'843	1'204	3'517	2'357	1'263	304	229	151	188	19'057	0
Valbirse (5)	-	-	3'920	3	1.5	5'880	8'952	1'095	3'198	2'144	1'149	276	208	138	171	17'332	0
Villeret	-	-	907	3	1.5	1'361	2'071	253	740	496	266	64	48	32	40	4'010	0
Jura bernois	7'523		52'319			80'752	122'945	15'035	43'926	29'446	15'777	3'795	2'861	1'892	2'354	238'031	61'452

Commune	I Période de contrat 2012-2015		II Période de contrat 2016-2019			III Commune-siège Bienne											IV Total	
	Population FILAG 2010	Zone	Population FILAG 2014	Zone	Pondération	Population pondérée	Contribution au Theater Orchester Biel Solothurn	Contribution à Spectacles français	Contribution à Bibliothèque de la ville de Bienne	Contribution à Nouveau Musée Bienne	Contribution à Centre PasquArt	Contribution à Photoforum PasquArt	Contribution à Théâtre de la Grenouille	Contribution aux Journées photographique de Bienne	Contribution au Festival du Film Français d'Hélvétie	Contributions d'exploitation annuelles 2016- 2019	Contributions d'exploitation annuelles 2012- 2015	
Aarberg (6)	3'985	4	4'153	3	2.0	8'306	12'646	1'546	4'518	3'029	1'623	390	294	195	242	24'483	12'240	
Aegerten	1'707	1	1'786	1	7.0	12'502	19'034	2'328	6'801	4'559	2'443	588	443	293	364	36'852	48'176	
Arch	-	-	1'527	3	2.0	3'054	4'650	569	1'661	1'114	597	144	108	72	89	9'002	0	
Bangerten	-	-	157	3	2.0	314	478	58	171	114	61	15	11	7	9	926	0	
Bargen	-	-	1'008	3	2.0	2'016	3'069	375	1'097	735	394	95	71	47	59	5'943	0	
Bellmund	1'398	1	1'528	1	7.0	10'696	16'285	1'991	5'818	3'900	2'090	503	379	251	312	31'528	39'455	
Brügg	4'045	1	4'186	1	7.0	29'302	44'612	5'456	15'939	10'685	5'725	1'377	1'038	687	854	86'373	114'161	
Brüttelen	-	-	584	3	2.0	1'168	1'778	217	635	426	228	55	41	27	34	3'443	0	
Bütigen	793	4	789	3	2.0	1'578	2'402	294	858	575	308	74	56	37	46	4'651	4'871	
Bühl	431	4	417	3	2.0	834	1'270	155	454	304	163	39	30	20	24	2'458	2'648	
Büren a.A.	3'237	4	3'350	3	2.0	6'700	10'201	1'247	3'645	2'443	1'309	315	237	157	195	19'749	19'885	
Diessbach	881	4	928	3	2.0	1'856	2'826	346	1'010	677	363	87	66	43	54	5'471	5'412	
Dotzigen	1'355	3	1'379	3	2.0	2'758	4'199	514	1'500	1'006	539	130	98	65	80	8'130	17'433	
Epsach	341	4	338	3	2.0	676	1'029	126	368	247	132	32	24	16	20	1'993	2'095	
Erlach	-	-	1'319	3	2.0	2'638	4'016	491	1'435	962	515	124	93	62	77	7'776	0	
Evilard	2'363	1	2'455	1	7.0	17'185	26'164	3'200	9'348	6'267	3'358	808	609	403	501	50'656	66'690	
Finsterhennen	-	-	508	3	2.0	1'016	1'547	189	553	370	199	48	36	24	30	2'995	0	
Gals	-	-	735	3	2.0	1'470	2'238	274	800	536	287	69	52	34	43	4'333	0	
Gampelen	-	-	800	3	2.0	1'600	2'436	298	870	583	313	75	57	37	47	4'716	0	
Grossaffoltern (6)	2'834	4	2'831	3	2.0	5'662	8'620	1'054	3'080	2'065	1'106	266	201	133	165	16'690	8'705	
Hagneck	415	3	409	3	2.0	818	1'245	152	445	298	160	38	29	19	24	2'411	5'339	
Hermrigen	250	2	257	1	7.0	1'799	2'739	335	979	656	351	85	64	42	52	5'303	5'216	
Ins	-	-	3'291	3	2.0	6'582	10'021	1'225	3'580	2'400	1'286	309	233	154	192	19'402	0	
Ipsach	3'780	1	3'951	1	7.0	27'657	42'108	5'149	15'044	10'085	5'404	1'300	980	648	806	81'524	106'682	
Jens	658	3	678	2	4.0	2'712	4'129	505	1'475	989	530	127	96	64	79	7'994	8'465	
Kallnach	-	-	1'895	3	2.0	3'790	5'770	706	2'062	1'382	740	178	134	89	110	11'172	0	
Kappelen	1'171	4	1'282	3	2.0	2'564	3'904	477	1'395	935	501	121	91	60	75	7'558	7'193	
Lengnau (1)	4'531	3	4'625	2	4.0	18'500	28'166	3'444	10'063	6'746	3'614	869	655	434	539	54'532	29'147	
Leuzigen	-	-	1'205	3	2.0	2'410	3'669	449	1'311	879	471	113	85	56	70	7'104	0	
Ligerz	525	3	526	2	4.0	2'104	3'203	392	1'144	767	411	99	75	49	61	6'202	6'754	
Lüscherz	538	3	538	3	2.0	1'076	1'638	200	585	392	210	51	38	25	31	3'172	6'922	
Lyss (6)	13'293	3	13'947	3	2.0	27'894	42'468	5'193	15'173	10'172	5'450	1'311	988	654	813	82'222	85'510	
Meienried	-	-	52	3	2.0	104	158	19	57	38	20	5	4	2	3	307	0	
Meinisberg	1'252	2	1'307	1	7.0	9'149	13'929	1'703	4'977	3'336	1'787	430	324	214	267	26'968	26'120	
Merzligen	402	2	406	1	7.0	2'842	4'327	529	1'546	1'036	555	134	101	67	83	8'377	8'387	
Mörigen	852	1	882	1	7.0	6'174	9'400	1'150	3'358	2'251	1'206	290	219	145	180	18'199	20'406	
Münschemier	-	-	1'342	3	2.0	2'684	4'086	500	1'460	979	524	126	95	63	78	7'912	0	
Nidau	6'645	1	6'794	1	7.0	47'558	72'407	8'855	25'869	17'342	9'292	2'235	1'685	1'114	1'386	140'185	187'541	
Oberwil b.B.	-	-	812	3	2.0	1'624	2'473	302	883	592	317	76	58	38	47	4'878	0	
Orpund	2'661	1	2'656	1	7.0	18'592	28'306	3'462	10'113	6'780	3'632	874	659	436	542	54'803	75'101	
Pieterlen	3'406	2	3'774	1	7.0	26'418	40'221	4'919	14'370	9'633	5'161	1'242	936	619	770	77'872	71'059	
Port	3'217	1	3'357	1	7.0	23'499	35'777	4'375	12'782	8'569	4'591	1'104	832	551	685	69'267	90'793	
Radelfingen (7)	-	-	1'191	3	2.0	2'382	3'627	443	1'296	869	465	112	84	56	69	7'021	0	
Rapperswil (7)	-	-	2'378	3	2.0	4'756	7'241	885	2'587	1'734	929	224	168	111	139	14'019	0	
Rüti b.B.	-	-	824	3	2.0	1'648	2'509	307	896	601	322	77	58	39	48	4'858	0	
Safnern	1'868	1	1'871	1	7.0	13'097	19'940	2'438	7'124	4'776	2'559	616	464	307	382	38'606	52'720	
Scheuren	447	3	450	2	4.0	1'800	2'740	335	979	656	352	85	64	42	52	5'306	5'751	
Schüpfen (7)	-	-	3'599	3	2.0	7'198	10'959	1'340	3'915	2'625	1'406	338	255	169	210	21'217	0	
Schwadernau	624	3	662	2	4.0	2'648	4'032	493	1'440	966	517	124	94	62	77	7'805	8'028	
Seedorf (7)	-	-	2'978	3	2.0	5'956	9'068	1'109	3'240	2'172	1'164	280	211	140	174	17'556	0	
Siselen	607	4	589	3	2.0	1'178	1'793	219	641	430	230	55	42	28	34	3'472	3'729	
Studen	2'691	2	2'878	1	7.0	20'146	30'672	3'751	10'959	7'346	3'936	947	714	472	587	59'384	56'142	
Sutz-Lattrigen	1'337	1	1'370	1	7.0	9'590	14'601	1'786	5'217	3'497	1'874	451	340	225	280	28'268	37'734	

Commune	I Période de contrat 2012-2015		II Période de contrat 2016-2019			III Commune-siège Bienne										IV Total	
	Population FILAG 2010	Zone	Population FILAG 2014	Zone	Pondération	Population pondérée	Contribution au Theater Orchester Biel Solothurn	Contribution à Spectacles français	Contribution à Bibliothèque de la ville de Bienne	Contribution à Nouveau Musée Bienne	Contribution à Centre PasquArt	Contribution à Photoforum PasquArt	Contribution à Théâtre à de la Grenouille	Contribution aux Journées photographique de Bienne	Contribution au Festival du Film Français d'Hélevie	Contributions d'exploitation annuelles 2016- 2019	Contributions d'exploitation annuelles 2012- 2015
Täuffelen	2'617	2	2'645	3	2.0	5'290	8'054	985	2'878	1'929	1'034	249	187	124	154	15'593	54'598
Treiten	-	-	444	3	2.0	888	1'352	165	483	324	173	42	31	21	26	2'618	0
Tschugg	-	-	456	3	2.0	912	1'389	170	496	333	178	43	32	21	27	2'688	0
Twann-Tüscherz	1'165	3	1'128	2	4.0	4'512	6'869	840	2'454	1'645	882	212	160	106	132	13'300	14'988
Vinelz	-	-	829	3	2.0	1'658	2'524	309	902	605	324	78	59	39	48	4'887	0
Walperswil	901	4	946	3	2.0	1'892	2'881	352	1'029	690	370	89	67	44	55	5'577	5'535
Wengi	-	-	608	3	2.0	1'216	1'851	226	661	443	238	57	43	28	35	3'584	0
Worben	2'299	3	2'269	2	4.0	9'076	13'818	1'690	4'937	3'310	1'773	427	322	213	265	26'753	29'578
Seeland	81'522		112'879			443'724	675'567	82'615	241'366	161'804	86'693	20'855	15'719	10'398	12'936	1'307'953	1'354'849
Jura bernois	7'523		52'319			80'752	122'945	15'035	43'926	29'446	15'777	3'795	2'861	1'892	2'354	238'031	61'452
Seeland	81'522		112'879			443'724	675'567	82'615	241'366	161'804	86'693	20'855	15'719	10'398	12'936	1'307'953	1'354'849
Total	89'045		165'198			524'476	798'512	97'650	285'292	191'250	102'470	24'650	18'580	12'290	15'290	1'545'984	1'416'301

Montant par catégorie :

CHF 1.5225 CHF 0.1862 CHF 0.5440 CHF 0.3646 CHF 0.1954 CHF 0.0470 CHF 0.0354 CHF 0.0234 CHF 0.0292

Légende

I Période de contrat actuelle : Périmètre de la conférence culturelle régionale de Bienne. Population résidente selon FILAG 2010 (population moyenne 2007-2009).

Classification des communes par zones de 1 à 4 avec pondération :

Zone 1 = zone centre (K) pondéré par 4,6
 Zone 2 = zone d'agglomération / de pendulaires 1 (A1/P1) pondéré par 3,5
 Zone 3 = zone d'agglomération / de pendulaires 2 (A2/P2) pondéré par 2,2
 Zone 4 = zone périurbaine / de pendulaires 3 (P3) pondéré par 1,0

II Prévisions pour la période contractuelle 2016-2019:

Population résidente selon FILAG 2014 (population moyenne 2011-2013)

Classification des communes par zones A à D avec pondération :

Zone A pondéré par 7,0
 Zone B Seeland pondéré par 4,0 / Jura bernois pondéré par 3,5
 Zone C Seeland pondéré par 2,0 / Jura bernois pondéré par 1,5
 Zone D pondéré par 1,0

III Commune-siège Bienne :

Population pondérée = population selon FILAG 2014 x pondération

Contribution aux institutions culturelles = population pondérée x montant par catégorie

IV Total:

Prévision annuelle des contributions d'exploitation (CHF) des communes pour les années 2016-2019 aux 9 institutions culturelles de Bienne

Contributions d'exploitation annuelle actuelle (CHF) des communes pour des années 2016-2019 aux 5 institutions culturelles de Bienne

Annexe 5 : Contributions d'exploitation totales par commune

Commune	I								II
	Contribution selon commune-siège (CHF)								Contribution totale (CHF)
	Biel/Bienne: Contribution à 9 inst. culturelles	Lyss: Contribution à Kulturfabrik KUFA	Nidau: Contribution à Kultur Kreuz Nidau	La Neuveville: Contribution à 3 inst. culturelles	Moutier: Contribution à 3 inst. culturelles	Plateau de Diesse: Contribution à Revue Intervalles	Saint-Imier: Contribution à 3 inst. culturelles	Tavannes: Contribution à 2 inst. culturelles	Contributions d'exploitation annuelles 2016-2019
Jura bernois	238'031	0	0	12'964	23'477	16'968	25'309	14'954	331'703
Belprahon	884			80	157	101	160	92	1'475
Champoz	703			42	83	54	85	49	1'016
Corcelles	628			57	112	72	114	65	1'047
Corgémont	7'017			423	832	536	847	487	10'140
Cormoret	2'184			132	259	167	264	151	3'156
Cortébert	3'161			190	375	241	381	219	4'568
Court	6'265			377	742	478	756	435	9'054
Courtelay	5'637			339	668	430	680	391	8'147
Crémines	1'606			145	286	184	291	167	2'679
Eschert	1'097			99	195	126	198	114	1'829
Grandval	1'067			96	190	122	193	111	1'779
La Ferrière	1'627			147	289	186	294	169	2'713
La Neuveville	16'037			Commune-siège	1'900	1'224	1'935	1'112	22'209
Loveresse	1'419			85	168	108	171	98	2'051
Mont-Tramelan	500			30	59	38	60	35	722
Moutier	22'143			2'000	Commune-siège	2'536	4'007	2'304	32'990
Nods	3'263			196	387	249	394	226	4'715
Orvin	12'411			320	630	406	642	369	14'779
Perrefitte	1'359			123	242	156	246	141	2'266
Péry-La Heutte (1)	19'117			493	971	626	989	568	22'764
Petit-Val (2)	1'194			108	212	137	216	124	1'991
Plateau de Diesse	9'082			547	1'076	Commune-siège	1'096	630	12'430
Rebévelier	136			12	24	16	25	14	226
Reconvilier	9'780			589	1'159	747	1'180	678	14'133
Renan	2'526			228	449	289	457	263	4'213
Roches	654			59	116	75	118	68	1'091
Romont	906			55	107	69	109	63	1'310
Saicourt	2'666			161	316	204	322	185	3'853
Saint-Imier	14'379			1'299	2'556	1'647	Commune-siège	1'496	21'376
Sauge (3)	7'975			206	405	261	412	237	9'496
Saules	685			41	81	52	83	48	990
Schelten	118			11	21	14	21	12	197
Seehof	209			19	37	24	38	22	349
Sonceboz	18'766			484	953	614	970	558	22'346
Sonvilier	3'564			322	633	408	645	371	5'943
Sorvilier	1'163			70	138	89	140	81	1'680
Tavannes	15'701			945	1'861	1'199	1'894	Commune-siège	21'600
Tramelan	19'057			1'148	2'258	1'455	2'299	1'322	27'538
Valbirse (4)	17'332			1'044	2'054	1'323	2'091	1'202	25'047
Villeret	4'010			241	475	306	484	278	5'795

Annexe 5 : Contributions d'exploitation totales par commune

Commune	I								II
	Contribution selon commune-siège (CHF)								Contribution totale (CHF)
	Biel/Bienne: Contribution à 9 inst. culturelles	Lyss: Contribution à Kulturfabrik KUFA	Nidau: Contribution à Kultur Kreuz Nidau	La Neuveville: Contribution à 3 inst. culturelles	Moutier: Contribution à 3 inst. culturelles	Plateau de Diesse: Contribution à Revue Intervalles	Saint-Imier: Contribution à 3 inst. culturelles	Tavannes: Contribution à 2 inst. culturelles	Contributions d'exploitation annuelles 2016-2019
Biel/Bienne (5)	Commune-siège	5'503	1'970	13'810	27'178	17'510	27'671	15'905	109'547
Evilard (5)	50'656	260	93	654	1'286	829	1'310	753	55'841
Seeland	1'257'298	10'236	3'936	0	0	0	0	0	1'271'470
Aarberg	24'483	441	158						25'082
Aegerten	36'852	189	68						37'109
Arch	9'002	162	58						9'222
Bangerten	926	17	6						948
Bargen	5'943	107	38						6'088
Bellmund	31'528	162	58						31'748
Brügg	86'373	444	159						86'976
Brüttelen	3'443	62	22						3'527
Büetigen	4'651	84	30						4'765
Bühl	2'458	44	16						2'518
Büren a.A.	19'749	355	127						20'232
Diessbach	5'471	98	35						5'605
Dotzigen	8'130	146	52						8'328
Epsach	1'993	36	13						2'041
Erlach	7'776	140	50						7'966
Finsterhennen	2'995	54	19						3'068
Gals	4'333	78	28						4'439
Gampelen	4'716	85	30						4'832
Grossaffoltern	16'690	300	108						17'098
Hagneck	2'411	43	16						2'470
Hermrigen	5'303	27	10						5'340
Ins	19'402	349	125						19'876
Ipsach	81'524	419	150						82'093
Jens	7'994	72	26						8'092
Kallnach	11'172	201	72						11'445
Kappelen	7'558	136	49						7'743
Lengnau	54'532	491	176						55'198
Leuzigen	7'104	128	46						7'278
Ligerz	6'202	56	20						6'278
Lüscherz	3'172	57	20						3'249
Lyss	82'222	Commune-siège	530						82'752
Meienried	307	6	2						314
Meinisberg	26'968	139	50						27'157
Merzligen	8'377	43	15						8'436
Mörigen	18'199	94	34						18'326
Münschemier	7'912	142	51						8'105
Nidau	140'185	721	Commune-siège						140'906
Oberwil b.B.	4'787	86	31						4'904

Annexe 5 : Contributions d'exploitation totales par commune

Commune	I								II
	Contribution selon commune-siège (CHF)								Contribution totale (CHF)
	Biel/Bienne: Contribution à 9 inst. culturelles	Lyss: Contribution à Kulturfabrik KUFA	Nidau: Contribution à Kultur Kreuz Nidau	La Neuveville: Contribution à 3 inst. culturelles	Moutier: Contribution à 3 inst. culturelles	Plateau de Diesse: Contribution à Revue Intervalles	Saint-Imier: Contribution à 3 inst. culturelles	Tavannes: Contribution à 2 inst. culturelles	Contributions d'exploitation annuelles 2016-2019
Orpund	54'803	282	101						55'186
Pieterlen	77'872	400	143						78'415
Port	69'267	356	128						69'751
Radelfingen	7'021	126	45						7'193
Rapperswil	14'019	252	90						14'362
Rüti b.B.	4'858	87	31						4'976
Safnern	38'606	199	71						38'875
Scheuren	5'306	48	17						5'371
Schüpfen	21'217	382	137						21'736
Schwadernau	7'805	70	25						7'901
Seedorf	17'556	316	113						17'985
Siselen	3'472	62	22						3'557
Studen	59'384	305	109						59'799
Sutz-Lattrigen	28'268	145	52						28'466
Täuffelen	15'593	281	100						15'974
Treiten	2'618	47	17						2'682
Tschugg	2'688	48	17						2'754
Twann-Tüscherz	13'300	120	43						13'462
Vinelz	4'887	88	31						5'007
Walperswil	5'577	100	36						5'713
Wengi	3'584	65	23						3'672
Worben	26'753	241	86						27'080
Total	1'545'984	16'000	6'000	27'428	51'942	35'307	54'289	31'613	1'768'562

Légende

- I Contribution selon la commune-siège : Contribution annuelle (CHF) prévue des autres communes pour les années 2016-2019 réparties selon les communes-sièges
 II Contribution totale : Contribution annuelle (CHF) prévue des autres communes pour les années 2016-2019, total pour toutes les institutions culturelles d'importance régionale

- (1) après fusion (addition des données de La Heutte et Péry)
- (2) après fusion (addition des données de Châtelat, Monible, Sornetan et Souboz)
- (3) après fusion (addition des données de Plagne et Vauffelin)
- (4) après fusion (addition des données de Bévillard, Malleray et Pontenet)
- (5) La ville de Bienne et la commune d'Evilard participent et financent les institutions culturelles du Seeland et du Jura bernois